

Assurez votre avenir



Contrat d'assurance-vie individuel de type multisupport n°2214

Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (2/2)
Conditions Contractuelles - Septembre 2019

SOMMAIRE

ENTREPRISE CONTRACTANTE : DÉNOMINATION ET FORME JURIDIQUE	4
1. NOM COMMERCIAL DU CONTRAT	4
2. CARACTERISTIQUES DU CONTRAT	4
a. Définition contractuelle des garanties offertes	4
b. Durée du contrat	5
c. Modalités de versement des primes	5
d. Délai et modalités de renonciation au contrat	5
e. Formalités à remplir en cas de sinistre	6
f. Précisions complémentaires relatives à certaines catégories de contrats	6
g. Informations sur les primes relatives aux garanties principales et complémentaires lorsque de telles informations s'avèrent appropriées	7
h. Loi applicable et régime fiscal	8
3. RENDEMENT MINIMUM GARANTI ET PARTICIPATION	9
a. Taux d'intérêt garanti et durée de cette garantie	9
b. Indications des garanties de fidélité, des valeurs de réduction et des valeurs de rachat	9
c. Modalités de calcul et d'attribution de la participation aux bénéfices	12
4. PROCEDURE D'EXAMEN DES LITIGES	12
5. SOLVABILITE ET SITUATION FINANCIERE DE L'ASSUREUR	12
6. DATES DE VALEUR.....	12
a. Dates de valeur retenues lors d'une opération	12
b. Dates d'effet des opérations	13
c. Cas particuliers relatifs aux unités de compte.....	13
7. GESTION DU CONTRAT	13
a. Mode(s) de gestion	13
b. Autres opérations.....	16
8. TERME DU CONTRAT	17
9. MODALITES D'INFORMATION.....	17
10. CLAUSE BENEFICIAIRE.....	17
11. AUTRES DISPOSITIONS.....	17
a. Langue.....	17
b. Monnaie Légale	18
c. Prescription.....	18
d. Fonds de garantie des assurances de personnes	18
e. Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	18
f. Echange automatique d'informations (FATCA-CRS OCDE).....	19
g. Techniques de commercialisation à distance	19
h. Traitement et protection des données à caractère personnel	19
ANNEXE : LA CLAUSE BÉNÉFICIAIRE (1).....	21
PRESENTATION DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT	23

CONTRAT D'ASSURANCE-VIE INDIVIDUEL DE TYPE MULTISUPPORT N° 2214

Le contrat LINXEA Avenir est composé:

- de la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information constituée de deux documents:
 - la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (1/2) – Bulletin de souscription, ci-après dénommée bulletin de souscription
 - la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (2/2) – Conditions Contractuelles, ci-après dénommée conditions contractuelles, comprenant la Présentation des supports d'investissement ; elle est remise préalablement à la souscription et précise les dispositions essentielles du contrat ainsi que les droits et obligations réciproques du souscripteur et de Suravenir
- des Conditions Particulières qui précisent les caractéristiques et garanties du contrat du souscripteur
- des avenants adressés au souscripteur lors de toute modification apportée à son contrat (exemples: rachat partiel, versement complémentaire, arbitrage)

La Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (2/2) – Conditions Contractuelles constituera les Conditions Générales de votre contrat à compter de la date de signature de la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (1/2) – Bulletin de souscription.

ENTREPRISE CONTRACTANTE : DÉNOMINATION ET FORME JURIDIQUE

Nom : Suravenir

Adresse : 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9.

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 470 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances / SIREN 330 033 127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09).

1. NOM COMMERCIAL DU CONTRAT

Le contrat LINXEA Avenir n° 2214 est un contrat individuel d'assurance sur la vie de type multisupport, régi par le Code des assurances et relevant des branches 20 (*Vie-Décès*) et 22 (*toutes opérations comportant des engagements dont l'exécution dépend de la durée de vie humaine et liées à des fonds d'investissement*).

2. CARACTERISTIQUES DU CONTRAT

La souscription de ce contrat est réservée aux personnes physiques ayant leur résidence principale en France.

En souscrivant le contrat d'assurance-vie individuel LINXEA Avenir, le souscripteur valorise un capital ou se constitue un complément de retraite à partir des différents supports d'investissement mentionnés dans la Présentation des supports d'investissement de la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information.

a. Définition contractuelle des garanties offertes

- Le contrat LINXEA Avenir offre :
 - En cas de vie du souscripteur au terme du contrat : paiement d'un capital et/ou d'une rente viagère.
 - En cas de décès du souscripteur : paiement d'un capital au(x) bénéficiaire(s) désigné(s).
- Le contrat bénéficie également d'une garantie complémentaire optionnelle en cas de décès.

Pour les droits exprimés en euros, le contrat comporte une garantie en capital au moins égale aux sommes versées, nettes de frais sur versement(s) et de frais liés à la garantie complémentaire en cas de décès.

Pour les droits exprimés en unités de compte, les montants investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Conditions d'application de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès

Cette garantie décès est optionnelle et ne peut être choisie qu'à la souscription. Elle s'applique aux souscripteurs âgés de 12 ans et plus et de moins de 70 ans à la date de leur souscription au contrat, à l'issue d'un délai de carence d'un an. Elle prend effet à l'issue de la première année. Aucune formalité médicale n'est exigée.

Objet de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès

Le souscripteur peut bénéficier d'une garantie qui assure, en cas de décès, le remboursement du capital sous risque au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) du contrat. Le capital sous risque correspond à la moins-value du contrat, c'est-à-dire la différence positive entre le cumul des versements nets de frais, diminuée des éventuels rachats, des avances non remboursées et des intérêts y afférents, et la valeur de rachat déterminée conformément au point 3b au jour de la réception de l'acte de décès par Suravenir.

Limitations de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès

La garantie accordée correspondant au montant des capitaux sous risque ne peut dépasser 100 000 € par contrat LINXEA Avenir souscrit par le souscripteur.

Exclusions relatives à la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès

La garantie ne s'applique pas au décès consécutif à :

- un suicide ou une tentative de suicide dans la première année de souscription
- l'usage de stupéfiants ou assimilés non prescrits médicalement
- un fait intentionnel de l'assuré ou du bénéficiaire
- un accident consécutif à un taux d'alcoolémie égal ou supérieur à celui fixé par la législation en vigueur à la date de survenance de l'accident
- des activités répréhensibles par la loi
- l'usage d'un engin aérien, à l'exception d'une ligne commerciale régulière (accident d'aviation si l'appareil n'est pas muni d'un certificat valable de navigabilité et/ou est pilotée par une personne non titulaire d'un brevet pour l'appareil utilisé et/ou est détenteur d'une licence périmée, participation à des vols d'essai)
- la pratique de sports aériens (notamment : parachutisme, ULM, deltaplane, parapente, saut à l'élastique, acrobaties, etc.)
- la pratique de sports à risque (notamment : ascensions et escalade en haute montagne, sports de combat, skeleton, bobsleigh, plongée sous-marine, spéléologie, etc.)
- une compétition avec utilisation d'un engin à moteur, un pari, un défi ou toute tentative de record
- une guerre civile ou étrangère déclare ou non, une émeute, une rixe, une insurrection, des mouvements populaires
- des complots, grèves, attentats ou actes de terrorismes en cas de participation active de l'assuré
- un accident ou un événement nucléaire

Fin de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès

La garantie cesse de produire ses effets en cas de rachat total de la souscription, de conversion en rente ou de renonciation dans le délai de 30 jours décrit à l'article 2d, au 75ème anniversaire du souscripteur. Le versement du capital au(x) bénéficiaire(s) met fin à la garantie.

La garantie peut être résiliée à tout moment sur demande écrite du souscripteur, et prend alors fin à la date de réception de la demande par Suravenir. Elle peut également être résiliée par Suravenir en cas de non règlement par le souscripteur du coût de cette garantie. Les prélèvements déjà effectués à ce titre restent acquis à Suravenir.

b. Durée du contrat

Après réception du bulletin de souscription dûment signé, ainsi que de l'ensemble des pièces nécessaires à la souscription, le contrat et les garanties prennent effet à la date mentionnée sur les conditions particulières émises par Suravenir, sous réserve de l'encaissement effectif du premier versement du souscripteur par Suravenir. Le souscripteur fixe lui-même sur le bulletin de souscription la durée du contrat LINXEA Avenir qui peut être viagère ou fixe :

- durée viagère : la souscription prendra fin en cas de décès ou, par anticipation, en cas de rachat total
- durée fixe : la souscription prendra fin à la date d'échéance prévue (minimum 8 ans, maximum 85 ans moins l'âge du souscripteur), en cas de rachat total ou en cas de décès

c. Modalités de versement des primes

- Versement initial : à la souscription, le souscripteur réalise un premier versement de 100,00 € minimum, qu'il peut compléter à tout moment par des versements libres ou programmés.
- Versements libres : pour un montant minimum de 100 €, seuls ou en complément de ses versements programmés. *Chaque support d'investissement choisi doit être alimenté à hauteur de 25 € minimum, sauf en cas de choix du mandat d'arbitrage ("gestion pilotée") (point 7).*
- Versements programmés : le souscripteur a la possibilité de programmer des versements mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels (prévoir un minimum de 25 €/mois/trimestre/semestre/an). *Les versements programmés doivent être répartis sur X supports maximum, avec un minimum de 25 € par support, sauf en cas de choix du mandat d'arbitrage ("gestion pilotée") (point 7).* Le souscripteur peut choisir l'ajustement automatique de ses versements programmés : il s'agit de faire évoluer automatiquement et annuellement leur montant, selon un indice qui lui sera communiqué chaque année (ajustement annuel des versements) dans son relevé d'information annuel. L'évolution sera appliquée au prorata de la répartition des supports de son versement programmé. Le souscripteur peut, à tout moment, les augmenter ou les diminuer, les interrompre, puis les reprendre. En cas de suspension des versements programmés, le contrat se poursuit et le souscripteur peut continuer à effectuer des versements libres. Le premier versement programmé sera réalisé à l'issue de la période de renonciation. Lorsque deux versements programmés successifs n'ont pas été réalisés (notamment en cas de refus de l'établissement bancaire pour des raisons techniques, financières, ...), Suravenir se réserve le droit de suspendre l'appliquet des versements programmés.

Chaque versement net de frais, libre ou programmé, est investi sur les supports d'investissement que le souscripteur a sélectionnés, sauf en cas de choix du mandat d'arbitrage ("gestion pilotée") (point 7). À défaut de précision de la part du souscripteur, Suravenir appliquera la répartition effectuée lors du dernier versement.

Le versement net de frais affecté à un support d'investissement est divisé par la valeur liquidative de ce support pour obtenir le nombre de parts qui est attribué au souscripteur. Ce nombre est arrondi au dix-millième le plus proche.

Les versements sont exclusivement libellés en euros.

d. Délai et modalités de renonciation au contrat

Le souscripteur peut renoncer au présent contrat pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la date à laquelle il est informé de la conclusion du contrat LINXEA Avenir, matérialisée par la réception des conditions particulières. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec avis de réception, envoyée à l'adresse suivante : Suravenir - Service Gestion Vie – 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9.

Elle peut être faite selon le modèle de lettre ci-dessous :

"Je soussigné(e) (nom, prénom et adresse du souscripteur) déclare renoncer à la souscription du contrat LINXEA Avenir, que j'ai signée le (____) et vous prie de bien vouloir me rembourser l'intégralité des sommes versées dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la présente lettre. Le motif de ma renonciation est le suivant : (____). Je reconnais également être informé(e) que toutes les garanties, dont la garantie décès, cessent à la date de réception par Suravenir de la présente lettre de renonciation." Date et signature

Au-delà de ce délai, les sommes non restituées produisent de plein droit intérêt au taux légal majoré de moitié durant deux mois, puis, à l'expiration de ce délai de deux mois, au double du taux légal.

La faculté de renonciation s'exerce conformément à l'article L.132-5-1 du Code des assurances.

Le défaut de remise des documents et informations prévus à l'article L.132-5-2 du Code des assurances entraîne de plein droit la prorogation du délai de renonciation jusqu'au trentième jour calendaire révolu suivant la date de remise effective de ces documents dans la limite de huit ans à compter de la date à laquelle le souscripteur est informé que le contrat est conclu.

L'exercice de la faculté de renonciation met fin à toutes les garanties de la souscription, dont la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès.

e. Formalités à remplir en cas de sinistre

Le décès du souscripteur met fin à sa souscription du contrat LINXEA Avenir.

Le capital décès, correspondant à la valeur déterminée conformément au point **3** et, le cas échéant, le montant de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès prévue au point **2**, si elle trouve à s'appliquer, est (sont) versé(s) au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) par le souscripteur, déduction faite des avances non remboursées et intérêts y afférents.

La valeur de ce capital est arrêtée à la date de connaissance du décès par Suravenir, matérialisée par la date d'enregistrement qui suit la réception de l'acte de décès ou de notoriété.

Conformément à l'article L.132-5 du Code des assurances, le capital décès est revalorisé dans les conditions suivantes :

- Pour les engagements exprimés en euros, de la date du décès de l'assuré jusqu'à la date de connaissance du décès par l'assureur, la revalorisation s'effectue selon les dispositions contractuelles prévues au point **3**
- Pour les engagements exprimés en euros et en unités de compte, à compter de la date de connaissance du décès par l'assureur et jusqu'à la date de réception de l'ensemble des pièces nécessaires au règlement, la revalorisation s'effectue selon les modalités définies au 2 de l'article R 132-3-1 du Code des assurances.

Le capital décès est réglé dans un délai de 30 jours à compter de la réception par Suravenir de l'ensemble des pièces nécessaires, dont le bulletin de décès du souscripteur. La liste des pièces justificatives est celle en vigueur à la connaissance du décès. Le montant versé est diminué des éventuels prélèvements sociaux et fiscaux.

Au-delà de ce délai, le capital non versé produit de plein droit intérêt au double du taux légal durant deux mois puis, à l'expiration de ce délai de deux mois, au triple du taux légal.

f. Précisions complémentaires relatives à certaines catégories de contrats

- ***Frais et indemnités de rachat et autres frais prélevés par l'entreprise d'assurance***

Les frais liés au contrat LINXEA Avenir et prélevés par Suravenir sont les suivants :

- «Frais à l'entrée et sur versements» :
 - 0 % lors de la souscription et lors de chaque versement
- « Frais en cours de vie du contrat » :
 - frais annuels de gestion en cas de gestion libre :
 - 0,60 % sur la part des droits exprimés en euros
 - 0,60 % sur la part des droits exprimés en unités de compte
 - frais annuels de gestion en cas de mandat d'arbitrage :
 - 0,60 % sur la part des droits exprimés en euros
 - 0,80 % sur la part des droits exprimés en unités de compte

Les frais annuels de gestion sont calculés quotidiennement sur la base de l'encours journalier, pour le(s) fonds en euros comme pour les unités de compte, et sont prélevés en nombre de parts d'unités de compte et/ou en euros :

- pour le(s) fonds en euros, en une fois, lors de la revalorisation annuelle, ou en cours d'année, en cas de sortie totale (rachat, arbitrage, conversion en rente, décès)
- pour les unités de compte, chaque mois, ou en cours de mois, en cas de sortie totale (rachat, arbitrage, conversion en rente, décès).
- «Frais de sortie» :
 - 3 % sur quittances d'arrérages
 - option pour la remise de titres en cas de rachat total, de décès ou au terme : 1 % des fonds gérés réglés sous forme de titres
- « Autres frais » :
 - frais prélevés lors des opérations effectuées sur les ETFs : 0,1 % des montants investis / désinvestis sur les ETFs
 - cotisations mensuelles de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès : de 0,15‰ à 5,15‰ des capitaux sous risque en fonction de l'âge

Les opérations non mentionnées ci-dessus sont gratuites.

- ***Enonciation des fonds en euros à capital garanti***

Le contrat LINXEA Avenir propose un ou plusieurs fonds en euros à capital garanti, dont les caractéristiques sont précisées dans la Présentation des supports d'investissement du contrat, placée à la fin des présentes Conditions Contractuelles. Cette liste est également disponible sur simple demande auprès de votre distributeur.

Suravenir se réserve la possibilité à tout moment d'ajouter de nouveaux fonds en euros, de restreindre ou supprimer la possibilité d'investir sur un ou des fonds en euros existants, ou d'en fusionner.

Dans le cas où la possibilité d'investir sur un fonds en euros serait supprimée, les versements programmés mis en place sur ce fonds en euros seraient automatiquement transférés vers le fonds en euros Suravenir Rendement ou suspendus.

- **Énonciation des unités de compte de référence**

Les unités de compte de référence sont des unités de compte obligataires, en actions, diversifiées, immobilières (SCI, SCP, SCPI ou OPCV), des produits structurés, des supports à fenêtre de commercialisation ou des unités de compte de toute nature, sélectionnées par Suravenir. La liste des unités de compte de référence se trouve dans la Présentation des supports d'investissement à la fin des présentes Conditions Contractuelles. Cette liste est également disponible sur simple demande auprès de votre distributeur.

Les unités de compte sont des placements à long terme dont les valeurs liquidatives peuvent enregistrer à un instant donné des variations, parfois importantes, à la hausse ou à la baisse.

Par ailleurs, Suravenir se réserve la possibilité à tout moment d'ajouter des nouveaux supports d'investissement, de restreindre ou supprimer la possibilité d'investir sur un ou des supports d'investissement existants.

Dans le cas où la possibilité d'investir sur un support d'investissement serait supprimée, les versements programmés mis en place sur ce support seraient automatiquement transférés vers son support de substitution, ou vers le fonds en euros Suravenir Rendement, ou suspendus.

En cas de disparition ou de déréférencement d'une unité de compte, une autre unité de compte de même nature lui sera substituée et les encours seront automatiquement transférés vers son support de substitution, ou vers le fonds en euros Suravenir Rendement.

Caractéristiques principales des unités de compte

Pour chaque unité de compte éventuellement sélectionnée par le souscripteur lors de la souscription du contrat et lors des mouvements d'arbitrage et de versement, l'indication des caractéristiques principales est effectuée, conformément à l'article A.132-4 du Code des assurances, par la remise au souscripteur de l'un ou plusieurs des documents suivants, selon le support concerné, lors d'un premier investissement sur celui-ci : Document d'Informations Clés pour l'Investisseur, prospectus du support, Informations Spécifiques, annexe complémentaire de présentation, note détaillée.

Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) ou la note détaillée sont par ailleurs disponibles sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et sur le site Internet de chacune des sociétés de gestion.

Frais pouvant être supportés par les unités de compte

Les frais spécifiques des supports d'investissement, pouvant être prélevés par les sociétés de gestion ou par Suravenir, sont détaillés, selon le support concerné, dans l'un et/ou l'autre des documents suivants remis au souscripteur lors d'un premier investissement sur celui-ci : Document d'Information Clés pour l'Investisseur, prospectus du support, Informations Spécifiques, annexe complémentaire de présentation, note détaillée. Ils sont également disponibles sur simple demande auprès de votre distributeur.

- **Modalités de versement du produit des droits attachés à la détention d'une unité de compte**

- pour **les supports dits de capitalisation**, lorsque des produits financiers sont dégagés, ceux-ci sont directement capitalisés dans la valeur de l'unité de compte.
- pour **les supports dits de distribution**, lorsqu'ils distribuent des dividendes, ceux-ci sont réinvestis dans le support en unités de compte, ce qui se traduit par une augmentation du nombre d'unités de compte attribué au souscripteur.
- pour **les obligations et pour les supports de distribution appartenant à la catégorie des produits structurés** (titres de créance, fonds à formule) **et à la catégorie des SCPI**, les coupons sont réinvestis dans le fonds en euros Suravenir Rendement.

g. Informations sur les primes relatives aux garanties principales et complémentaires lorsque de telles informations s'avèrent appropriées

Prime relative à la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès

Chaque fin de mois Suravenir détermine le capital sous risque comme précisé au point **2a** et calcule la prime à partir de l'âge du souscripteur et du tarif ci-dessous.

Le cas échéant, la somme des primes mensuelles est prélevée en nombre de parts d'unité de compte et/ou en euros, au plus tard le 31 décembre de chaque année, ou, en cas de sortie totale (terme de la souscription, rachat total, conversion en rente, décès).

Prime par mois pour un capital sous risque de 1 000 €

Âge	Prime	Âge	Prime	Âge	Prime	Âge	Prime
Jusqu'à 30 ans	0,15 €	43	0,41 €	56	1,10 €	69	3,05 €
31	0,15 €	44	0,45 €	57	1,18 €	70	3,33 €
32	0,16 €	45	0,50 €	58	1,25 €	71	3,64 €
33	0,18 €	46	0,55 €	59	1,34 €	72	3,96 €
34	0,19 €	47	0,60 €	60	1,44 €	73	4,33 €
35	0,20 €	48	0,64 €	61	1,55 €	74	4,71 €
36	0,21 €	49	0,69 €	62	1,68 €	75	5,15 €
37	0,23 €	50	0,74 €	63	1,81 €		
38	0,25 €	51	0,79 €	64	1,98 €		
39	0,28 €	52	0,84 €	65	2,15 €		
40	0,30 €	53	0,90 €	66	2,35 €		
41	0,34 €	54	0,96 €	67	2,56 €		
42	0,38 €	55	1,04 €	68	2,80 €		

h. Loi applicable et régime fiscal

Loi applicable

La loi française est applicable aux relations précontractuelles et contractuelles.

Indications générales relatives au régime fiscal

Le régime fiscal applicable est le régime fiscal français (sous réserve de l'application des conventions internationales).

Le régime fiscal indiqué ci-après est celui applicable à un contrat souscrit à compter de la date de la présente Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (sous réserve de modifications législatives ultérieures) :

En cas de décès du souscripteur :

- **exonération totale du taux forfaitaire de 20 % ou de 31,25 % (article 990I du Code Général des Impôts (CGI)) et des droits de succession (article 757B du CGI) si le bénéficiaire est :**
 - le conjoint ou partenaire pacsé du défunt, ou
 - membre de la fratrie (frère ou sœur célibataire, veuf, divorcé ou séparé de corps), sous une double condition :
 - qu'il soit, au moment de l'ouverture de la succession, âgé de plus de 50 ans ou atteint d'une infirmité le mettant dans l'impossibilité de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence
 - qu'il ait été constamment domicilié avec le défunt pendant les 5 années ayant précédé le décès
- **dans tous les autres cas, application des dispositions suivantes :**

Versements réalisés par le souscripteur avant 70 ans	Exonération des capitaux décès dans la limite de 152 500 € par bénéficiaire (tous contrats confondus*). Au-delà, le taux forfaitaire de 20 % est applicable à la fraction de la part nette taxable de chaque bénéficiaire inférieure ou égale à 700 000 € (Art. 990 I du CGI). La fraction de la part nette revenant à chaque bénéficiaire et excédant cette limite est imposée à un taux de 31,25 %.
Versements réalisés par le souscripteur après 70 ans	Application des droits de succession sur les primes versées, après abattement de 30 500 € réparti entre les bénéficiaires au prorata de leurs parts (tous contrats confondus*) (Art. 757 B du CGI).

* Souscrits auprès d'une ou plusieurs société(s) d'assurance

En cas de rachat partiel, rachat partiel programmé ou rachat total, les modalités d'imposition des produits dépendent de la durée du contrat au moment de l'opération de rachat et du montant des primes versées sur l'ensemble des contrats d'assurance- vie ou de capitalisation détenus par le bénéficiaire du rachat :

Durée du contrat au moment du rachat	Taux du Prélèvement Forfaitaire Unique	Prélèvements sociaux
Entre 0 et 8 ans	12,8%	17,2%
Après 8 ans *		
En deçà d'un seuil de 150 000 € de primes versées **	7,5 %	17,2%
A compter d'un seuil de 150 000 € de primes versées **	12,8 %	

* Après 8 ans :

- Imposition des produits au taux de 7,5% et 12,8% au prorata des primes inférieures et supérieures à 150.000 €

- Après abattement annuel de 4 600 € pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés et 9 200 € pour les contribuables soumis à imposition commune.

** Le seuil de 150 000 € s'apprécie en termes de primes versées (diminué le cas échéant de la part de capital comprise dans d'éventuels précédents rachats), au 31/12 de l'année précédant le rachat, tous contrats confondus (contrat de capitalisation + contrat d'assurance vie) détenus par un même titulaire.

Modalités d'imposition des rachats :

Lors du rachat, les produits issus de ce rachat seront soumis à un acompte fiscal (prélèvement forfaitaire non libératoire de l'impôt sur le revenu), prélevé par l'assureur :

- de 12,8 % avant 8 ans
- de 7,5% après 8 ans

Puis, à l'occasion de la déclaration de revenus du contribuable, correspondant à l'année du(des) rachat(s), les produits seront assujettis au Prélèvement Forfaitaire Unique.

A l'occasion de cette déclaration, par dérogation au principe d'application du PFU, le contribuable pourra opter de manière expresse et irrévocable pour l'intégration des produits issus du(des) rachats dans l'assiette de ses revenus soumis à l'Impôt sur le Revenu. (A noter: cette option est globale et concernera, le cas échéant, l'ensemble des revenus soumis au PFU de l'article 200 A du CGI).

N.B: Les personnes physiques dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année précédant le rachat est inférieur à 25 000 € pour les personnes seules, ou 50 000 € pour les contribuables soumis à une imposition commune, pourront demander à l'assureur à être dispensées de PFU au plus tard lors de la demande de rachat.

3. RENDEMENT MINIMUM GARANTI ET PARTICIPATION

a. Taux d'intérêt garanti et durée de cette garantie

Durant toute la vie du contrat, pour la part des versements investis sur chaque fonds en euros, le contrat comporte une garantie en capital au moins égale aux sommes versées, nettes de frais su versement(s) et de frais liés à la garantie complémentaire en cas de décès.

En cas de sortie partielle d'un fonds en euros en cours d'année, le montant correspondant à la sortie partielle sera revalorisé au moment du versement de la participation aux bénéficiaires au début de l'année suivante, sur la base du taux annuel servi, affecté à la revalorisation des contrats, au prorata temporis de la durée écoulée entre le 1er janvier de l'année de la sortie partielle et la date de la sortie partielle.

En cas de sortie totale d'un fonds en euros (rachat, arbitrage, conversion en rente, terme, décès) avant l'attribution de la participation aux bénéficiaires annuelle, la revalorisation s'effectue sur la base d'un taux fixé annuellement par Suravenir, au prorata de la durée écoulée depuis la dernière date de répartition des bénéficiaires jusqu'à la date d'effet de la sortie totale.

b. Indications des garanties de fidélité, des valeurs de réduction et des valeurs de rachat

Indication des garanties de fidélité, des valeurs de réduction et des valeurs de rachat ; dans le cas où celles-ci ne peuvent être établies exactement au moment de la souscription, indication du mécanisme de calcul ainsi que des valeurs minimales.

Garanties de fidélité

Sans objet

Valeurs de réduction

Sans objet

Valeurs de rachat

La valeur de rachat de la souscription est égale à la somme des valeurs de rachat de chaque support d'investissement.

Compte tenu du caractère multisupport du contrat, de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès et d'un versement réalisé sur une ou plusieurs unités de compte, **il n'existe pas de valeurs de rachat minimales exprimées en euros** de la totalité du contrat du souscripteur. Les valeurs de rachat indiquées ci-dessous sont données à titre d'exemple et ne prennent pas en compte les éventuels versements, arbitrages ou rachats partiels ultérieurs.

○ Support(s) en euros

Pour un versement réalisé sur un fonds en euros, la valeur de rachat est égale au montant revalorisé conformément au point 3.

A titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de rachat exprimée en euros d'un investissement net de frais de 1 000 € (soit un versement brut de 1 000 € supportant 0 % de frais d'entrée). Ces valeurs, qui tiennent compte des frais annuels de gestion (FAG), ne constituent cependant que des minima auxquels s'ajoute la participation aux bénéficiaires.

Au terme de l'année	1	2	3	4	5	6	7	8
Cumul des primes brutes	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Cumul des primes nettes	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Valeurs minimales garanties (taux de FAG de 0,60 %)	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte de tous les prélèvements, notamment des prélèvements sociaux et fiscaux.

En cas de choix de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès, le(s) fonds en euros du contrat ne comporte(nt) pas de valeur de rachat minimale garantie.

○ **Supports en unités de compte**

Pour un versement réalisé sur les unités de compte, la valeur de rachat exprimée en euros est égale au produit du nombre d'unités de compte détenues par la valeur liquidative de l'unité de compte (UC).

Exemple de calcul au terme de la première année pour un investissement net de frais sur versement(s) représentant 100 parts en début d'année :

Sans mise en place du mandat d'arbitrage (« gestion pilotée ») : $100 \times (1 - 0,60\%) = 99,4000$ UC

Avec mise en place du mandat d'arbitrage (« gestion pilotée ») : $100 \times (1 - 0,80\%) = 99,2000$ UC

La valeur de rachat de l'unité de compte (UC) en euros au terme de la première année est donc de 99,4000 x valeur liquidative de l'UC au 31 décembre sans mise en place du mandat d'arbitrage (« gestion pilotée ») ou de 99,2000 x valeur liquidative de l'UC au 31 décembre avec mise en place du mandat d'arbitrage (« gestion pilotée »).

À titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de rachat exprimée en nombre de parts d'unités de compte d'un investissement net de frais représentant 100 parts correspondant à une somme nette théorique versée de 1 000 € (soit 1 000 € bruts). Ces valeurs de rachat tiennent compte des frais annuels de gestion (FAG). Valeur liquidative de départ : 10 €.

Au terme de l'année	1	2	3	4	5	6	7	8
Cumul des primes brutes	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Cumul des primes nettes	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Nombre d'unités de compte minimal garanti sans option majorant les FAG (taux de FAG de 0,60 %)	99,4000	98,8036	98,2108	97,6215	97,0358	96,4536	95,8749	95,2996
Nombre d'unités de compte minimal garanti avec souscription du mandat d'arbitrage (« gestion pilotée ») (taux de FAG de 0,80 %)	99,2000	98,4064	97,6192	96,8382	96,0635	95,2950	94,5326	93,7764

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte de tous les prélèvements, notamment des prélèvements sociaux et fiscaux et des frais qui ne peuvent être déterminés lors de la souscription.

Les prélèvements effectués sur la provision mathématique du contrat ne sont pas plafonnés en nombre d'unités de compte.

Pour les supports en unités de compte, Suravenir ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

▪ **Simulation des valeurs de rachat**

La valeur de rachat du contrat du souscripteur dépend de l'évolution de la valeur des unités de compte ainsi que, le cas échéant, de la facturation de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès et/ou de la facturation du mandat d'arbitrage.

Conformément à l'article A.132-4-1 du Code des assurances, et puisque l'existence de prélèvements liés à la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès ne permet pas de déterminer à l'avance les valeurs de rachat du contrat du souscripteur en un nombre générique d'unités de compte et/ou en euros, le souscripteur trouvera ci-après trois exemples, lui permettant de comprendre l'impact de cette option.

Hypothèses :

- Versement brut de 2 000 € réparti de la manière suivante: 50 % sur fonds en euros et 50 % sur un seul support en unités de compte
- Valeur liquidative initiale de l'unité de compte : 10 €
- Souscripteur âgé de 40 ans à la souscription
- Frais annuels de gestion : 0,60 % sur fonds en euros et 0,60 % sur unités de compte
- Frais sur versement : 0 %
- Garantie complémentaire optionnelle en cas de décès intégrée aux exemples
- Mandat d'arbitrage non souscrit

Les valeurs de rachat présentées ci-après ne tiennent pas compte des prélèvements sociaux et fiscaux.

Exemple n°1

Variation à la hausse de 50 % de la valeur des unités de compte, régulière sur les 8 ans de projection

	Cumul des primes nettes depuis l'origine	Valeur de rachat de la part investie en euros (1)	Nombre d'UC à partir d'un nombre générique de 100 UC à l'origine (2) (4)	Valeur liquidative de l'UC en fin d'année	Valeur de rachat de la part investie en UC (5)	Valeur de rachat totale
Fin année 1	2 000 €	1 000 €	99,4000	10,520 €	1 045,68 €	2 045,68 €
Fin année 2	2 000 €	1 000 €	98,8036	11,067 €	1 093,44 €	2 093,44 €
Fin année 3	2 000 €	1 000 €	98,2108	11,642 €	1 143,39 €	2 143,99 €
Fin année 4	2 000 €	1 000 €	97,6215	12,247 €	1 195,61 €	2 195,61 €
Fin année 5	2 000 €	1 000 €	97,0358	12,884 €	1 250,23 €	2 250,23 €
Fin année 6	2 000 €	1 000 €	96,4536	13,554 €	1 307,33 €	2 307,33 €
Fin année 7	2 000 €	1 000 €	95,8749	14,259 €	1 367,05 €	2 367,05 €
Fin année 8	2 000 €	1 000 €	95,2996	15,000 €	1 429,50 €	2 429,50 €

Exemple n°2

Stagnation de la valeur des unités de compte, régulière sur les 8 ans de projection

	Cumul des primes nettes depuis l'origine	Valeur de rachat de la part investie en euros (1)	Nombre d'UC à partir d'un nombre générique de 100 UC à l'origine (2) (4)	Valeur liquidative de l'UC en fin d'année	Valeur de rachat de la part investie en UC (5)	Valeur de rachat totale
Fin année 1	2 000 €	1 000 €	99,4000	10,000 €	994,00 €	1994,00 €
Fin année 2	2 000 €	1 000 €	98,8036	10,000 €	988,04 €	1988,04 €
Fin année 3	2 000 €	1 000 €	98,2108	10,000 €	982,11 €	1982,11 €
Fin année 4	2 000 €	1 000 €	97,6215	10,000 €	976,22 €	1976,22 €
Fin année 5	2 000 €	1 000 €	97,0358	10,000 €	970,36 €	1970,36 €
Fin année 6	2 000 €	1 000 €	96,4536	10,000 €	964,54 €	1964,54 €
Fin année 7	2 000 €	1 000 €	95,8749	10,000 €	958,75 €	1958,75 €
Fin année 8	2 000 €	1 000 €	95,2996	10,000 €	953,00 €	1953,00 €

Exemple n°3

Variation à la baisse de 50 % de la valeur des unités de compte, régulière sur les 8 ans de projection

	Cumul des primes nettes depuis l'origine	Valeur de rachat de la part investie en euros (1) (3)	Nombre d'UC à partir d'un nombre générique de 100 UC à l'origine (3) (4)	Valeur liquidative de l'UC en fin d'année	Valeur de rachat de la part investie en UC (5)	Valeur de rachat totale
Fin année 1	2 000 €	999,91 €	99,3915 €	9,170 €	911,42 €	1911,34 €
Fin année 2	2 000 €	999,72 €	98,7673 €	8,409 €	830,53 €	1830,25 €
Fin année 3	2 000 €	999,46 €	98,1221 €	7,711 €	756,62 €	1756,09 €
Fin année 4	2 000 €	999,15 €	97,4507 €	7,071 €	689,08 €	1688,23 €
Fin année 5	2 000 €	998,78 €	96,7475 €	6,484 €	627,33 €	1626,11 €
Fin année 6	2 000 €	998,30 €	96,0030 €	5,946 €	570,84 €	1569,13 €
Fin année 7	2 000 €	997,73 €	95,2101 €	5,453 €	519,14 €	1516,87 €
Fin année 8	2 000 €	997,08 €	94,3619 €	5,000 €	471,81 €	1468,89 €

(1) Il n'est pas tenu compte de la participation aux bénéfices versée chaque année.

(2) La garantie complémentaire optionnelle en cas de décès (cf. point 2) n'a pas d'impact sur le nombre d'unités de compte en l'absence de capital sous risque, car il n'y a pas de moins-value sur les unités de compte.

(3) Y compris coût de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès (cf. point 2) prélevé sur les capitaux sous risque.

(4) Ce nombre d'unités de compte est calculé après prélèvement des frais annuels de gestion, sans tenir compte des prélèvements fiscaux et sociaux. Ce nombre d'unités de compte est garanti si la même répartition entre unités de compte que celle choisie lors de la souscription est conservée pendant 8 ans.

(5) La valeur de rachat exprimée en euros est égale au produit du nombre d'unités de compte détenues par la valeur liquidative de l'unité de compte.

c. Modalités de calcul et d'attribution de la participation aux bénéfices

Chaque année, Suravenir établit le compte de résultat de chaque fonds en euros du contrat comme suit :

Au crédit :

- les versements de l'exercice, nets de frais
- les provisions mathématiques du fonds en euros du contrat au 1er janvier
- les arbitrages entrants, nets de frais
- 90% des reprises sur les autres provisions techniques (réserve de capitalisation, provision de gestion, provision pour aléas financiers...) hors provision pour participation aux bénéfices
- 90% de la quote-part du contrat dans les produits financiers nets de charges directes issus des placements de toute nature (coupons, dividendes, intérêts, loyers, plus et moins-values réalisées...) de l'actif auquel est adossé ce fonds en euros

Au débit :

- les provisions mathématiques du fonds en euros du contrat au 31 décembre avant affectation de la revalorisation
- les prestations versées durant l'exercice (capitaux décès, rachats, conversion en rente...)
- les arbitrages sortants
- les frais annuels de gestion calculés au taux maximum de 0,60 %
- 90 % des dotations aux autres provisions techniques (réserve de capitalisation, provision de gestion, provision pour aléas financiers...) hors provision pour participation aux bénéfices
- le solde débiteur éventuel de l'exercice précédent
- les charges financières et administratives de toute nature liées aux placements et non directement imputées aux produits financiers
- les charges fiscales et prélèvements obligatoires liés aux primes et aux placements

L'intégralité de ce solde, s'il est positif, est affectée à la provision pour participation aux bénéfices commune aux contrats dont les engagements sont adossés au même actif.

Le Directoire de Suravenir décide, au cours du 1er trimestre, de la participation aux bénéfices affectée à la revalorisation des contrats LINXEA Avenir.

Les capitaux investis dans le fonds en euros sont gérés distinctement des placements correspondant aux fonds propres de Suravenir.

4. PROCEDURE D'EXAMEN DES LITIGES

Pour toute réclamation relative à sa souscription, le souscripteur doit consulter dans un premier temps son conseiller mandataire.

Dans un deuxième temps, si la réponse ne le satisfait pas, il peut adresser ses réclamations au siège social de Suravenir - Service Conseil-Réclamations - 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9.

Si le désaccord persiste après la réponse définitive donnée par Suravenir, le souscripteur pourra demander l'avis du Médiateur de l'Assurance en saisissant directement sa demande sur www.mediation-assurance.org ou par courrier postal adressé à : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09.

Par ailleurs, le souscripteur peut aussi accéder à la plateforme européenne de Résolution en Ligne des Litiges à l'adresse suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr>

LINXEA et Suravenir sont soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09).

5. SOLVABILITE ET SITUATION FINANCIERE DE L'ASSUREUR

Le souscripteur peut accéder au rapport sur la solvabilité et la situation financière de Suravenir prévu à l'article L.355-5 du Code des assurances.

6. DATES DE VALEUR

a. Dates de valeur retenues lors d'une opération

Fonds en euros :

La valorisation des fonds en euros est quotidienne. Chaque investissement sur les fonds en euros commence à produire des intérêts et chaque désinvestissement cesse de produire des intérêts **à compter de la date d'effet de l'opération**, après valorisation effective de toutes les opérations en cours.

Unité(s) de compte :

La vente et l'achat des parts d'unité(s) de compte s'effectuent sur la base de la **valeur liquidative de l'unité de compte à la date d'effet de l'opération**, après valorisation effective de toutes les opérations en cours.

b. Dates d'effet des opérations

Versement initial :

En ligne : Le versement initial prend effet **au plus tard le 2e jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives et de l'encaissement effectif des fonds.

Par courrier : Le versement initial prend effet **au plus tard le 3e jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives et de l'encaissement effectif des fonds.

Versements libres :

En ligne : Les versements prennent effet **au plus tard le 2e jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives et de l'encaissement effectif des fonds.

Par courrier : Les versements prennent effet **au plus tard le 3e jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives et de l'encaissement effectif des fonds.

Arbitrages :

En ligne : Les arbitrages effectués les jours ouvrés avant 20 heures et le samedi avant 19 heures prennent effet le **1er jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives.

Toute autre demande d'arbitrages : Les arbitrages prennent effet au plus tard le **2e jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives.

Rachats :

Les rachats prennent effet au plus tard le **3e jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives.

c. Cas particuliers relatifs aux unités de compte

Dans les cas suivants, les opérations ne s'effectuent pas sur la base de la valeur liquidative de l'unité de compte à la date d'effet de l'opération :

- Si la valorisation de l'unité de compte n'est pas quotidienne, les opérations s'effectuent sur la base de la 1ère valorisation de l'unité de compte suivant la date d'effet
- Si l'unité de compte intègre un préavis, les opérations s'effectuent sur la base de la valorisation après application du délai de préavis déterminé par la société de gestion. Le souscripteur a la possibilité de prendre connaissance des unités de compte concernées et des modalités de leur valorisation via les Prospectus de chaque support
- Si l'unité de compte est étrangère, et que la date d'effet de l'opération coïncide avec un jour férié du pays étranger auquel l'unité de compte est rattachée, les opérations s'effectuent sur la base de la 1ère valorisation de l'unité de compte suivant la date d'effet.

Ces cas particuliers sont détaillés dans les Prospectus des supports concernés.

Les unités de compte immobilières (SCI, SCP, SCPI ou OPC), produits structurés, supports à fenêtre de commercialisation ou certificats peuvent présenter des caractéristiques spécifiques liées aux conditions d'investissement ou à la valorisation. Ces caractéristiques sont précisées dans les annexes complémentaires de présentation de ces supports.

Pour la valorisation des supports ETFs, Suravenir utilisera un cours quotidien unique correspondant au cours de clôture.

Pour la valorisation des Certificats, Suravenir utilisera un cours quotidien unique correspondant au cours de 17h00.

7. GESTION DU CONTRAT

Le souscripteur a le choix entre les modes de gestion de la répartition des supports d'investissement de son contrat suivants :

- gestion libre
- mandat d'arbitrage ("gestion pilotée")

Au terme du délai de renonciation prévu au point **2d**, lorsque les opérations sont compatibles avec le mode de gestion et les options choisies, le souscripteur peut effectuer les opérations décrites dans ce point **7**.

En cours de vie du contrat, le souscripteur a la possibilité de changer de mode de gestion, modifier ou annuler une option.

Le déclenchement et la prise en compte des différentes opérations (hors versements programmés) peuvent être différés jusqu'à la valorisation définitive de celles déjà en cours.

a. Mode(s) de gestion

- **GESTION LIBRE**

Arbitrage

Le souscripteur peut modifier la répartition de son capital pour un montant minimum de 100 €, sous réserve qu'un autre mouvement ne soit pas en attente de valorisation. *Le solde minimum devant rester sur chaque support d'investissement arbitré est de 100 € excepté en cas de désinvestissement total du support.*

Afin de préserver l'intérêt des souscripteurs, les arbitrages en sortie d'un fonds en euros ou des unités de compte immobilières peuvent, exceptionnellement, être différés pendant une durée maximale de 6 mois.

Options d'arbitrages programmés

Sont dites options d'arbitrages programmés les options suivantes :

- Rééquilibrage automatique
- Investissement progressif
- Sécurisation des plus-values
- Stop-loss relatif
- Dynamisation des plus-values

Les options sécurisation des plus-values et stop-loss relatif peuvent être combinées. Toute autre combinaison d'options est impossible.

Les options d'arbitrages programmés sont accessibles si le contrat n'a pas été donné en garantie (nantissement, délégation).

Les options peuvent être positionnées à la conclusion ou en cours de vie du contrat. Si l'option d'arbitrages programmés est mise en place en cours de vie du contrat, la mise en œuvre de l'option sera effective au 1er jour ouvré suivant le traitement de la demande.

Les arbitrages programmés seront par ailleurs automatiquement suspendus si sont demandés la conversion en rente ou un rachat total ou si la souscription arrive à son terme. La prorogation du contrat au terme entraîne la prorogation des options d'arbitrages programmés.

Au déclenchement de l'option d'arbitrages programmés choisie, tout ou partie du capital présent sur le(s) support(s) de départ est transféré vers le(s) support(s) d'arrivée sélectionné(s), selon les modalités décrites ci-après.

Les supports d'investissement éligibles aux différentes options sont précisés dans la Présentation des supports d'investissement placée à la fin des Conditions Contractuelles, par ailleurs disponible sur simple demande auprès de votre distributeur.

Seuls les arbitrages d'un montant minimum de 100 € seront déclenchés.

Rééquilibrage automatique

La répartition du contrat évolue selon les fluctuations du marché.

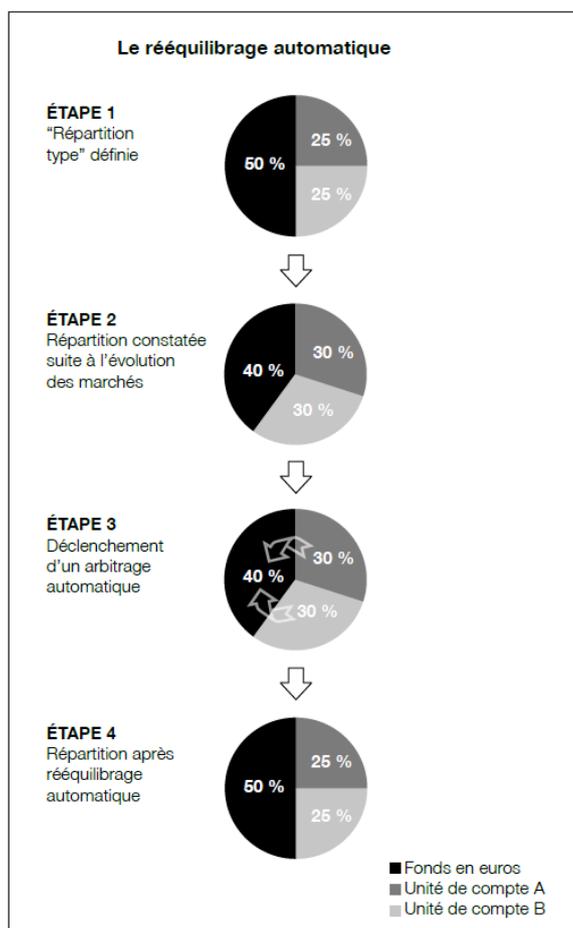
L'option de rééquilibrage automatique permet de définir une « répartition type » de tout ou partie des supports d'investissement du contrat et, à périodes fixes, d'arbitrer automatiquement, entre eux, les supports sélectionnés dans le cadre de l'option afin de maintenir cette « répartition type ».

Les supports présents sur le contrat mais non sélectionnés dans le cadre de l'option ne seront pas affectés par les arbitrages de rééquilibrage automatique.

Afin de respecter la « répartition type » choisie entre les supports d'investissement (2 minimum), l'option permet d'arbitrer automatiquement à périodes fixes (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle).

Chaque arbitrage de rééquilibrage automatique est réalisé le 20 du mois de chaque fin de période.

Exemple :



Si la mise en place de l'option est choisie en parallèle de versements programmés sur le contrat, la date des versements programmés doit être positionnée le 1er ou le 8 du mois. Sinon, la date des versements programmés est à modifier.

En cas d'arbitrage ou de rachat partiel sur un contrat doté de l'option de rééquilibrage automatique, l'option sera systématiquement arrêtée pour permettre l'opération souhaitée. L'option de rééquilibrage automatique ne sera pas remise en place par défaut. Pour remettre en place l'option à l'issue de l'opération de rachat partiel ou d'arbitrage, une demande de mise en place de l'option devra être reformulée sur le bulletin de rééquilibrage automatique.

L'option de rééquilibrage automatique sera automatiquement suspendue dans les cas suivants :

- en cas de fermeture d'un support présent dans la "répartition type" entraînant un transfert des encours vers un fonds en euros
- en cas d'indisponibilité d'un fonds en euros, et si l'un d'eux est présent dans la répartition type choisie.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de distribution d'un support, l'option de rééquilibrage automatique est susceptible de se déclencher automatiquement.

Investissement progressif

Cette option permet d'orienter progressivement tout ou partie du capital d'un ou deux support(s) de départ éligible(s) à cette option vers des supports d'arrivée au choix éligible(s) à cette option, en réalisant des arbitrages programmés mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels.

Le montant global à arbitrer depuis les supports de départ est de 1 000 € minimum. Celui-ci devra être disponible sur les supports de départ dès la mise en place de l'option.

A noter que si l'investissement progressif est mis en place à la création du contrat, il doit être positionné sur la totalité du capital investi.

L'option permet de choisir le nombre d'arbitrages, consécutifs, leur périodicité (mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle) et le montant à investir progressivement. Le montant de chaque arbitrage résulte du montant du capital à investir progressivement et du nombre d'arbitrages.

Ne seront pas prises en compte par l'option, les sommes investies sur le(s) support(s) de départ après la mise en place de l'option. Si plusieurs supports d'arrivée ont été choisis, le montant arbitré sera réparti selon les proportions choisies et, par défaut, à parts égales.

Sécurisation des plus-values

Cette option permet de sécuriser les plus-values en cas de hausse de la valeur du(des) support(s) de départ sélectionné(s).

Si le capital net investi sur le(s) support(s) de départ éligible(s) à cette option choisi(s) réalise la plus-value choisie, la plus-value constatée est alors transférée sur un ou deux support(s) d'arrivée éligible(s) à cette option. La plus-value fixée doit être au minimum de 5 % du capital net investi.

Le capital net investi servant de référence prend en considération les mouvements intervenus sur les supports d'investissement (versements, arbitrages, rachats) depuis la mise en place de l'option sécurisation des plus-values. La plus-value s'entend de la différence entre le montant du capital géré sur le support concerné au jour de la constatation et le capital net investi sur ce même support depuis la mise en place de l'option.

La plus-value est calculée quotidiennement, à compter de la mise en place de l'option. L'ordre d'arbitrer sera donné le jour ouvré ou de cotation qui suit la valorisation ayant constaté la plus-value déclenchant le transfert.

Le seuil de déclenchement de l'arbitrage automatique est choisi support par support. Tout versement effectué sur un nouveau support d'investissement ne sera pas concerné par cette option.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de distribution d'un support, l'option sécurisation des plus-values est susceptible de se déclencher automatiquement.

Stop-loss relatif

Cette option permet de limiter les pertes causées par une baisse de la valeur du(des) support(s) de départ sélectionné(s).

Après constatation d'une moins-value sur le(s) support(s) de départ éligible(s) à cette option choisi(s), la totalité du capital net investi sur ce(s) support(s) est alors transférée sur un ou deux support(s) d'arrivée éligible(s) à cette option. La moins-value fixée doit être de minimum 5 %.

La moins-value s'entend de la différence entre le montant du capital géré sur le support concerné au jour de la constatation et la plus haute valeur atteinte par le capital net investi sur ce même support depuis la mise en place de l'option. Le capital net investi prend en considération les mouvements intervenus sur les supports d'investissement (versements, arbitrages, rachats) depuis la mise en place de l'option.

La moins-value est calculée quotidiennement, à compter de la mise en place de l'option. L'ordre d'arbitrer sera donné le jour ouvré qui suit la valorisation ayant constaté la moins-value déclenchant le transfert.

Le seuil de déclenchement de l'arbitrage automatique est choisi support par support. Une fois l'arbitrage réalisé pour un support, l'option est interrompue pour ce support. Les versements postérieurs à l'arbitrage ne seront pas concernés par l'option.

Si le désinvestissement de la totalité du capital investi sur un support choisi pour le stop-loss relatif intervient suite à une action du titulaire sur le contrat (arbitrage, rachat partiel), l'option est maintenue.

Les versements postérieurs à cette action sur le support considéré seront concernés par l'option.

Dynamisation des plus-values

Une fois que la plus-value de chaque fonds en euros correspondant à la revalorisation telle que définie au point 3 est attribuée, elle peut être arbitrée automatiquement vers les supports au choix éligibles à cette option. L'option s'applique automatiquement à tous les fonds en euros détenus sur le contrat. L'arbitrage automatique se déclenche à condition que le montant cumulé des revalorisations de tous les fonds en euros détenus sur le contrat soit supérieur à 100 €.

En cas de pluralité de supports d'arrivée éligibles en dynamisation, le capital arbitré sera réparti selon les proportions choisies et, par défaut, à parts égales.

La demande de mise en place de l'option doit parvenir à Suravenir avant le 31 décembre pour pouvoir dynamiser les plus-values de l'année.

- **mandat d'arbitrage ("gestion pilotée")**

Sous réserve d'un encours minimum de 1 000,00 euros, le souscripteur a la possibilité de donner mandat à Suravenir d'effectuer en son nom et pour son compte, sans avoir à le consulter au préalable et conformément au profil de gestion qu'il aura choisi parmi les profils de gestion proposés :

- la sélection des supports d'investissement référencés dans le contrat sur lesquels chaque versement, libre ou programmé, effectué sur son contrat sera investi
- la modification de la répartition entre les différents supports d'investissement, dénommée «arbitrage»

Afin de réaliser dans les meilleures conditions son mandat, Suravenir peut recourir aux conseils de société(s) de gestion ou conseil en investissement (CIF).

Dès lors que le mandat d'arbitrage est souscrit sur le contrat, le souscripteur s'interdit de procéder, de sa propre initiative, à la sélection et aux arbitrages entre les supports d'investissement du contrat. Les autres opérations attachées au contrat restent du ressort exclusif du souscripteur.

Les caractéristiques du mandat d'arbitrage et ses modalités d'application sont détaillées dans le Règlement du mandat d'arbitrage ("gestion pilotée") disponible auprès de votre distributeur et remis lors de la mise en place d'un mandat.

b. Autres opérations

Rachat partiel ou total

À l'issue du délai de renonciation, le souscripteur peut, sans frais, demander le rachat de tout ou partie du capital constitué, dans les conditions fiscales, légales et réglementaires en vigueur :

- **en cas de rachat partiel** : son montant devra être au moins égal à 100 €, la valeur restant sur le contrat devant demeurer elle-même supérieure à 100 € avec un minimum de 25 € par support d'investissement excepté en cas de désinvestissement total du support. Le rachat partiel sera automatiquement effectué au prorata de la valeur représentative de chaque support d'investissement détenu dans les cas suivants:
 - à défaut de précision de la part du souscripteur concernant le(s) support(s) d'investissement
 - si le souscripteur a choisi le mandat d'arbitrage ("gestion pilotée") (point 7)
- **en cas de rachat total** : son montant correspond à la valeur de rachat déterminée au point 3. Le capital sera versé dans un délai de 30 jours à compter de la réception par Suravenir de l'ensemble des pièces nécessaires au règlement. Au-delà de ce délai, le capital non versé produit de plein droit intérêt au taux légal majoré de moitié durant deux mois, puis à l'expiration de ce délai de deux mois, au double du taux légal.

Les modalités et dates de détermination, en cas de rachat, des valeurs liquidatives de chacune des unités de compte sont indiquées dans les Caractéristiques Principales des supports concernés.

Rachats partiels programmés

Les rachats partiels programmés seront automatiquement effectués au prorata de la valeur des parts de chaque support d'investissement éligible détenu dans les cas suivants :

- à défaut de précision de la part du souscripteur concernant le(s) support(s) d'investissement ;
- si le souscripteur a choisi le mandat d'arbitrage ("gestion pilotée") (point 7).

Le montant minimum de chaque rachat partiel programmé net est de 25 € en périodicité mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle. La valeur restant sur le contrat après chaque rachat partiel programmé doit demeurer supérieure à 100 €. *Le solde minimum devant rester sur chaque unité de compte est de 25 €.*

Cette option est disponible dès lors que :

- La valeur de rachat atteinte sur le contrat du souscripteur est supérieure à 5 000 € ;
 - Le souscripteur n'a pas choisi de versements programmés ;
 - Le souscripteur n'a pas d'avance en cours ;
 - Le contrat n'a pas été donné en garantie (nantissement, délégation).

Les rachats partiels programmés sont compatibles avec les options d'arbitrages programmés dès lors qu'ils sont positionnés « au prorata des parts de supports d'investissement présents au moment de chaque rachat ».

Les rachats partiels programmés seront automatiquement arrêtés si le souscripteur souhaite obtenir une avance, nantir son contrat ou mettre en place des versements programmés.

Demande d'avance

Le souscripteur peut également, sous réserve de l'accord de Suravenir, obtenir une avance dont les modalités et la tarification lui seront communiquées sur simple demande auprès de Suravenir.

Conversion en rente

Le souscripteur peut demander la conversion de son capital en rente, à condition d'être âgé de moins de 85 ans.

Lors de sa demande de conversion, le souscripteur peut choisir entre les options suivantes :

- Réversion de la rente
- Annuités garanties
- Rentes par paliers croissants
- Rentes par paliers décroissants
- Garantie dépendance

Les modalités de calcul de la rente lui seront communiquées sur simple demande auprès de Suravenir.

Remise de titres en cas de rachat total, de décès ou au terme

Les modalités de la remise de titres en cas de rachat total, de décès ou au terme et de sa tarification peuvent être communiquées sur simple demande auprès de son distributeur.

8. TERME DU CONTRAT

Si le souscripteur a choisi de souscrire pour une durée déterminée, il a le choix entre :

- la prorogation de sa souscription du contrat LINXEA Avenir, aux conditions en vigueur à la date d'échéance, sous réserve d'accord de Suravenir. Le contrat sera automatiquement prorogé pour des périodes successives d'un an, à compter de la date d'échéance du contrat, sauf en cas de demande contraire du souscripteur
- le versement en une seule fois de son capital correspondant à la valeur de rachat déterminée conformément au point 3. Le capital sera versé dans un délai de 30 jours à compter de la réception par Suravenir de l'ensemble des pièces nécessaires au règlement. Au-delà de ce délai, le capital non versé produit de plein droit intérêt au taux légal majoré de moitié durant deux mois, puis, à l'expiration de ce délai de deux mois, au double du taux légal. Le capital est prioritairement affecté au remboursement des avances en cours et des intérêts y afférents
- la conversion de son capital en rente, selon les modalités précisées au point 7b

9. MODALITES D'INFORMATION

Chaque année, le souscripteur reçoit un relevé d'information de sa souscription précisant notamment :

- la valeur de rachat du contrat au 31 décembre de l'exercice précédent
- la répartition de la valeur de rachat entre les supports du contrat
- l'évolution annuelle de ces supports

Ces informations sont également disponibles, sur simple demande, auprès de son conseiller.

Le souscripteur sera informé de la conclusion de son contrat par remise d'une lettre recommandée sous forme électronique et accèdera, sous réserve de la disponibilité des documents en version dématérialisée, à toute information, convocation, notification ou communication de la part de Suravenir et du distributeur du contrat, relative à sa souscription du contrat LINXEA Avenir (notamment conditions particulières, conditions contractuelles, avis d'opéré, relevés d'information annuels) sur le site internet du distributeur du contrat, et plus particulièrement par l'éventuel accès au service de dématérialisation qui permettra au souscripteur de recevoir, consulter et de conserver tout type de communication contractuelle dématérialisée déposé par Suravenir ou le distributeur du contrat sur l'espace personnel du souscripteur du site internet du distributeur du contrat et/ou par courriel dans sa messagerie personnelle à l'adresse électronique qu'il aura indiquée.

Le souscripteur accèdera au service en ligne en utilisant les codes d'accès fournis par son distributeur et dont les modalités d'octroi, d'utilisation, d'opposition sont visées aux conditions générales de service établies par son distributeur.

En souscrivant le contrat LINXEA Avenir, le souscripteur reconnaît que les documents électroniques auxquels il a accès se substituent à l'envoi sous forme papier. Il lui appartient de les conserver sur le support de son choix.

Le souscripteur s'engage à informer le distributeur de son contrat de toute difficulté rencontrée dans la délivrance des documents électroniques.

Les informations fournies sont valables pendant la durée effective du contrat du souscripteur sous réserve de toute nouvelle modification des Conditions Contractuelles matérialisée notamment par la conclusion de tout nouvel avenant individuel du contrat du souscripteur.

10. CLAUSE BENEFICIAIRE

Le souscripteur peut désigner le (les) bénéficiaire(s) dans le bulletin de souscription et ultérieurement par avenant à la souscription.

La désignation du (des) bénéficiaire(s) peut être effectuée notamment par acte sous seing privé ou par acte authentique. La désignation se fait soit par énoncé de qualité, soit nominativement. Lorsque le bénéficiaire est nommément désigné, le souscripteur doit porter au contrat les coordonnées de ce dernier qui seront utilisées par Suravenir en cas de décès du souscripteur. Le souscripteur peut modifier la clause bénéficiaire lorsque celle-ci n'est plus appropriée.

Sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L.132-4-1 du Code des assurances, la stipulation en vertu de laquelle le bénéfice de l'assurance est attribué à un bénéficiaire déterminé, devient irrévocable par l'acceptation de celui-ci.

Tant que l'assuré est en vie, l'acceptation est faite par un avenant signé de Suravenir, de l'assuré et du bénéficiaire. Elle peut également être faite par un acte authentique ou sous seing privé signé de l'assuré et du bénéficiaire et n'a alors d'effet à l'égard de Suravenir que lorsqu'elle lui est notifiée par écrit. Lorsque la désignation du bénéficiaire est faite à titre gratuit, l'acceptation ne peut intervenir que trente jours au moins à compter du moment où l'assuré est informé que le contrat est conclu. Après le décès de l'assuré, l'acceptation est libre. Pendant la durée du contrat, après acceptation du bénéficiaire, l'assuré ne peut exercer sa faculté de rachat et Suravenir ne peut lui consentir d'avance sans l'accord du bénéficiaire. Tant que l'acceptation n'a pas eu lieu, le droit de révoquer cette désignation n'appartient qu'à l'assuré et ne peut être exercé de son vivant, ni par ses créanciers, ni par ses représentants légaux. Lorsqu'une tutelle a été ouverte à l'égard de l'assuré, la révocation ne peut intervenir qu'avec l'autorisation du juge des tutelles ou du conseil de famille s'il a été constitué.

11. AUTRES DISPOSITIONS

a. Langue

La langue utilisée dans les relations contractuelles entre Suravenir et le souscripteur est la langue française.

b. Monnaie Légale

Le contrat LINXEA Avenir et toutes les opérations qui y sont attachées sont exprimés à tout moment dans la monnaie légale en vigueur au sein de la République Française. En conséquence, toute modification de celle-ci s'appliquerait aux souscriptions et aux opérations en cours.

c. Prescription

Toute action dérivant d'un contrat d'assurance est prescrite par deux ans à compter de l'évènement qui y donne naissance. Toutefois, ce délai ne court :

- a) En cas de réticence, omission, déclaration fautive ou inexacte sur le risque couru, que du jour où l'assuré en a eu connaissance ;
- b) En cas de sinistre, que du jour où les intéressés en ont eu connaissance, s'ils prouvent qu'ils l'ont ignoré jusque-là.

La prescription est de dix ans si le bénéficiaire est une personne distincte de l'assuré et si l'action est intentée par le bénéficiaire lui-même. L'action du bénéficiaire est prescrite au plus tard 30 ans à compter du décès de l'assuré malgré les dispositions du b).

La prescription est interrompue par une des causes ordinaires d'interruption de la prescription suivantes :

- la reconnaissance par le débiteur du droit de celui contre lequel il prescrivait ;
- la demande en justice, même en référé. Il en est de même lorsqu'elle est portée devant une juridiction incompétente ou lorsque l'acte de saisine de la juridiction est annulé par l'effet d'un vice de procédure ;
- une mesure conservatoire prise en application du Code des procédures civiles d'exécution ou un acte d'exécution forcée.

La prescription est également interrompue par la désignation d'experts à la suite d'un sinistre, ou l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée par Suravenir à l'assuré en ce qui concerne l'action en paiement de la prime et par l'assuré à Suravenir en ce qui concerne le règlement de l'indemnité.

Par dérogation à l'article 2254 du Code civil, les parties au contrat d'assurance ne peuvent, même d'un commun accord, ni modifier la durée de la prescription, ni ajouter aux causes de suspension ou d'interruption de celle-ci.

En outre, la prescription ne court pas ou est suspendue contre celui qui est dans l'impossibilité d'agir par suite d'un empêchement résultant de la loi, de la convention ou de la force majeure.

La prescription est suspendue à compter du jour où, après la survenance d'un litige, les parties conviennent de recourir à la médiation ou à la conciliation ou, à défaut d'accord écrit, à compter du jour de la première réunion de médiation ou de conciliation.

Le délai de prescription recommence à courir, pour une durée qui ne peut être inférieure à six mois, à compter de la date à laquelle soit l'une des parties ou les deux, soit le médiateur ou le conciliateur déclarent que la médiation ou la conciliation est terminée.

d. Fonds de garantie des assurances de personnes

Suravenir contribue annuellement aux ressources du Fonds de Garantie des Assurances de Personnes.

e. Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Les entreprises d'assurance sont assujetties à des obligations légales et réglementaires au titre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Les sommes versées au titre de ce contrat ne doivent pas avoir d'origine délictueuse et être conformes aux dispositions codifiées aux articles L. 561-1 et suivants du Code Monétaire et Financier, complétées par ses textes réglementaires d'application.

En application de ce cadre légal, Suravenir préalablement à la souscription au contrat, à l'exécution de toute opération demandée par l'assuré sur le contrat ou lorsqu'elle l'estime nécessaire, se réserve la faculté d'identifier ce dernier ou le bénéficiaire effectif de l'opération demandée, ainsi que de vérifier l'origine ou la destination des fonds. Ces vérifications pourront être faites par tout moyen adapté probant. Suravenir se réserve le droit de ne pas exécuter une opération qui ne lui permettrait pas de se conformer à la réglementation en vigueur au jour de la demande ; Suravenir informera l'assuré de son refus de réaliser l'opération demandée. Par conséquent, l'assuré, dès la souscription et pour toute la durée de son contrat, s'engage à faciliter pour Suravenir et son distributeur le respect de ses obligations réglementaires en la matière en fournissant, à première demande toute information et toute pièce justificative qui serait nécessaire, respecter strictement la réglementation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et à se conformer aux obligations réglementaires et prudentielles qui en résultent pour Suravenir et pour lui-même.

Parmi les dispositions particulières applicables, il est précisé :

- que Suravenir n'accepte pas les opérations en espèces,
- que Suravenir recueille systématiquement tout document permettant la justification de toute opération, isolée ou fractionnée, en fonction du seuil et des critères en vigueur au jour de l'opération,
- que Suravenir recueille systématiquement l'origine des fonds de tout versement ou le motif économique d'une opération de rachat.
- que pour des souscriptions dites « à distance », une double vérification d'identité sera effectuée

L'assuré ou, le cas échéant, son (ses) bénéficiaire(s) effectif(s), dès sa souscription et pour toute la durée de son contrat, s'engage(nt) à :

- respecter strictement la réglementation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- se conformer aux obligations réglementaires et prudentielles qui en résultent pour Suravenir et pour lui-même
- permettre à Suravenir et à son intermédiaire distributeur de respecter leurs propres obligations réglementaires en leur fournissant, à première demande de l'un ou de l'autre, toute pièce justificative qui serait nécessaire

- à l'identification et à la vérification de l'identité des personnes susceptibles d'être intéressées au contrat ou de représenter l'assuré
- à la connaissance de la situation patrimoniale de l'assuré ou le cas échéant son(s) bénéficiaire(s) effectif(s)
- à la connaissance de l'origine ou de la destination économique et financière des fonds
- à la réalisation des obligations réglementaires de l'assureur ou de ses intermédiaires distributeurs.

f. Echange automatique d'informations (FATCA-CRS OCDE)

Dispositions relatives aux réglementations FATCA et « Norme commune de déclaration (CRS) » :

Le critère de résidence fiscale s'apprécie au regard de la réglementation nationale du (ou des) pays envers le(s)quel(s) le souscripteur est soumis à une obligation déclarative en matière fiscale.

Cette obligation s'applique :

- à la souscription,
- pour le versement du capital au(x) bénéficiaire(s),
- en cas de changement d'adresse et/ou de résidence fiscale du souscripteur (vers ou en provenance d'un pays autre que la France) ou en présence d'un indice d'extranéité.

Conformément à la réglementation fiscale sur l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers dite « Norme commune de déclaration (CRS) » et à la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) », Suravenir a l'obligation de recueillir et déclarer certaines informations sur la résidence fiscale du souscripteur ou du bénéficiaire. Afin de permettre à Suravenir de se conformer à ses obligations de déclaration aux autorités fiscales compétentes, le souscripteur ou le bénéficiaire doit indiquer sa ou ses résidence(s) fiscale(s), ainsi que le numéro d'identification fiscale pour chaque juridiction donnant lieu à transmission d'informations, lorsqu'il en existe.

Si la résidence fiscale se trouve hors de France, Suravenir peut être amené, en application de la législation en vigueur, à transmettre les informations contenues dans ce formulaire, ainsi que d'autres informations relatives au contrat à l'Administration fiscale française qui les transmettra ensuite aux autorités fiscales des Etats dans lesquels le souscripteur ou le bénéficiaire est résident fiscal.

En tant qu'Institution financière, Suravenir n'est pas autorisé à vous fournir des conseils d'ordre fiscal. Pour plus de précisions concernant le formulaire d'auto-certification inséré dans le document de souscription, les explications ou la détermination du pays de Résidence fiscale, le souscripteur peut se rapprocher de son conseiller fiscal indépendant ou des autorités fiscales de son pays.

Pour en savoir plus et notamment accéder à une liste des Juridictions ayant signé des accords d'échange automatique d'informations, le souscripteur ou le bénéficiaire peut consulter le Portail de l'OCDE : (<http://www.oecd.org/fr/fiscalite/echangeautomatique.htm>).

Suravenir attire l'attention du souscripteur sur le fait que le défaut de remise de ces informations est sanctionné par une amende de 1 500 € si le pays de fiscalité est signataire de l'accord OCDE-CRS. Sans réception de ces informations, Suravenir est dans l'obligation de communiquer votre dossier aux autorités françaises, de déclarer que vous êtes tenu(e) à des obligations fiscales à l'égard des Etats pour lesquels un indice d'extranéité a été détecté. Suravenir ne pourra plus établir de nouvelle relation contractuelle avec le souscripteur ou le bénéficiaire.

Suravenir rappelle qu'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ou faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié est puni, conformément à l'article 441-7 du Code pénal, d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende. Ces peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui. Les données à caractère personnel ainsi recueillies vous concernant sont obligatoires et ont pour finalité le respect de la réglementation concernant l'échange automatique d'informations relatif aux comptes en matière fiscale.

Le souscripteur reconnaît ainsi devoir informer Suravenir de tout changement d'adresse et/ou de résidence fiscale tel que visé ci-dessus en retournant le formulaire d'auto-certification FATCA/CRS-OCDE correspondant dûment complété et signé

g. Techniques de commercialisation à distance

Les frais afférents à la technique de commercialisation à distance utilisée sont à la charge du souscripteur (frais d'envois postaux, communications téléphoniques, connexion Internet...) et ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.

h. Traitement et protection des données à caractère personnel

Des données à caractère personnel concernant le souscripteur sont collectées et traitées par Suravenir qui l'informe, conformément à la réglementation applicable à la protection des données, que ce traitement est réalisé sur la base de l'exécution des mesures précontractuelles ou contractuelles, pour respecter ses obligations légales ou réglementaires, sur la base du consentement lorsque celui-ci est requis ou quand cela est justifié par ses intérêts légitimes.

Ces données ont un caractère obligatoire et sont nécessaires au traitement du dossier du souscripteur. À défaut, le contrat ne peut être conclu ou exécuté. Les données collectées pourront donner lieu à une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, y compris le profilage, traitement qui est nécessaire à la conclusion et à l'exécution du contrat par exemple, afin de connaître et/ou de déterminer le profil investisseur du souscripteur. Dans ces cas, le souscripteur a le droit d'obtenir une intervention humaine.

Le souscripteur consent au traitement de ces données par la signature des documents précontractuels.

Si le souscripteur a donné une autorisation spéciale et expresse pour le traitement de certaines données, il peut la retirer à tout moment, sous réserve du traitement de données nécessaires à la conclusion ou l'exécution du contrat.

Le responsable du traitement de ces données à caractère personnel est Suravenir qui les utilise pour les finalités suivantes : la gestion des contrats, le suivi de la relation clientèle, les études actuarielles, l'évaluation du risque, la lutte contre la fraude, la gestion des contentieux, la conservation des documents, le respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Les destinataires de ces données sont ses mandataires, ses sous-traitants, les tiers archiveurs, les agrégateurs, les distributeurs du contrat, les réassureurs ou co-assureurs, toute autorité administrative ou judiciaire afin de satisfaire aux obligations légales ou réglementaires.

Suravenir conservera ces données, soit pour la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées, soit pendant la durée du contrat augmentée des prescriptions légales ou réglementaires, soit pour assurer le respect des obligations légales, réglementaires ou reconnues par la profession auxquelles Suravenir est tenue.

Le souscripteur dispose sur ces données de droits d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité, et d'un droit à définir des instructions concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données personnelles, après son décès, qu'il peut exercer auprès de : Suravenir - Service Conseil - 232 rue du Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest cedex 9 ou par email : conseilsurav@suravenir.fr

Les coordonnées du délégué à la protection des données sont les suivantes : protectiondesdonnees@arkea.com

Le souscripteur peut exercer son droit d'opposition pour l'utilisation des informations traitées à des fins de prospection commerciale auprès du tiers qui a recueilli son consentement.

Si le souscripteur souhaite des informations complémentaires, il peut se reporter à la politique des données personnelles disponible sur le site www.suravenir.fr

Le souscripteur dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

ANNEXE : LA CLAUSE BÉNÉFICIAIRE (1)

Pourquoi désigner un bénéficiaire ?

Les contrats d'assurance sur la vie sont régis par le Code des assurances (2) et bénéficient donc d'un régime civil et fiscal spécifique particulièrement favorable.

En cas de décès, le régime favorable de l'assurance-vie ne s'applique toutefois qu'à une condition : l'assuré doit avoir désigné un ou plusieurs bénéficiaire(s) en cas de décès. Le cas échéant :

- **au niveau fiscal** : les sommes assurées ne sont pas soumises aux droits de succession, dans les limites et conditions prévues par la réglementation en vigueur
- **au niveau civil** : le capital versé au(x) bénéficiaire(s) déterminé(s) n'est pas soumis aux règles successorales (rapport et réduction pour atteinte aux droits des héritiers de l'assuré), sauf primes manifestement exagérées

Notre conseil

Veillez à ce qu'au moins un bénéficiaire soit désigné pour éviter que le capital réintègre la succession.

Qui désigne le(s) bénéficiaire(s) ?

Le souscripteur peut désigner le(s) bénéficiaire(s) dans le contrat et ultérieurement par avenant au contrat, ou dans le bulletin de souscription et ultérieurement par avenant à la souscription. Il s'agit d'un acte personnel du souscripteur, indépendant du contrat et que Suravenir se contente d'enregistrer.

Comment désigner un bénéficiaire ?

La désignation du bénéficiaire peut être effectuée par acte sous seing privé ou par acte authentique :

- **par acte sous seing privé**, c'est-à-dire tout document établi par écrit et signé, sans faire appel à un officier public.
Exemple : une lettre simple adressée à Suravenir, datée et signée par le souscripteur
- **par acte authentique** : document établi par un officier public habilité par la loi, rédigé selon les formalités exigées par la loi et dont on peut obtenir l'exécution forcée. **Exemple** : un testament authentique, fait devant notaire, peut contenir une clause bénéficiaire. Le testament devra précisément faire référence au contrat d'assurance-vie auquel la clause bénéficiaire se rapporte. Il est recommandé d'informer Suravenir que la désignation est réalisée de cette façon

La désignation se fait soit par énoncé de qualité, soit nominativement. A la signature de votre souscription, deux solutions vous sont proposées :

La clause dite "générale"

Rédigée de la façon suivante : "son conjoint non séparé de corps, ou la personne avec laquelle le souscripteur a conclu un pacte civil de solidarité en vigueur à la date du décès, à défaut ses enfants nés ou à naître, vivants ou représentés par parts égales, à défaut ses héritiers en proportion de leurs parts héréditaires, y compris les légataires universels".

En optant pour cette clause, le capital sera versé, à votre décès :

- en totalité à votre conjoint non séparé de corps à la date du décès, ou à votre partenaire pacsé à la date du décès
- en l'absence de conjoint non séparé de corps ou de partenaire pacsé à la date du décès, ou si celui-ci est décédé, le capital sera partagé à parts égales entre tous vos enfants, y compris ceux qui sont nés depuis la signature du contrat. Si l'un de vos enfants est décédé au moment du versement du capital, la part qui lui revient sera versée à ses représentants, c'est-à-dire à ses enfants (vos petits-enfants)
- enfin, si vous n'avez pas ou plus d'enfant, ni de petit-enfant, le capital sera partagé entre vos autres héritiers en fonction de leur rang dans la succession

Une désignation nominative des bénéficiaires

Lorsque le bénéficiaire est nommément désigné, le souscripteur doit porter au contrat les coordonnées de ce dernier qui seront utilisées par Suravenir en cas de décès. Dans ce cas, n'oubliez pas d'indiquer :

- l'identité précise et complète de chaque bénéficiaire (nom, prénom, date de naissance et adresse)
- la quote-part, c'est-à-dire le pourcentage que vous souhaitez transmettre à chaque bénéficiaire (par exemple : Monsieur X ..., à hauteur de 70%, Madame Y..., à hauteur de 30%)

Notre conseil

En cas de désignation nominative, vous avez tout intérêt à désigner plusieurs bénéficiaires successifs.

Par exemple : "Monsieur Jean X, né le ..., à défaut Madame Marie X, née le..., à défaut mes héritiers...". Cette disposition permet d'éviter la réintégration du capital dans la succession, si un bénéficiaire est décédé au moment du règlement du capital.

Comment modifier la clause bénéficiaire ?

Le souscripteur peut modifier la clause bénéficiaire lorsque celle-ci n'est plus appropriée. Il peut modifier à tout moment l'identité du (des) bénéficiaire(s) désigné(s) initialement, au moyen d'une simple lettre adressée à Suravenir ou par disposition testamentaire.

À la condition, toutefois, d'une absence d'acceptation de bénéficiaire réalisée dans les conditions de l'article L.132-4-1 du Code des assurances (voir point suivant).

Notre conseil

Veillez à ce que la clause bénéficiaire soit toujours adaptée à votre situation de famille et n'hésitez pas à la faire évoluer au rythme des événements qui ponctuent votre vie : mariage, naissance, divorce...

Qu'est-ce qu'une acceptation de bénéficiaire ?

Sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L.132-4-1 du Code des assurances, la stipulation en vertu de laquelle le bénéfice de l'assurance est attribué à un bénéficiaire déterminé, devient irrévocable par l'acceptation de celui-ci.

Tant que l'assuré est en vie, l'acceptation est faite par un avenant signé de Suravenir, de l'assuré et du bénéficiaire. Elle peut également être faite par un acte authentique ou sous seing privé signé de l'assuré et du bénéficiaire et n'a alors d'effet à l'égard de Suravenir que lorsqu'elle lui est notifiée par écrit. Lorsque la désignation du bénéficiaire est faite à titre gratuit, l'acceptation ne peut intervenir que trente jours au moins à compter du moment où l'assuré est informé que le contrat est conclu. Après le décès de l'assuré, l'acceptation est libre. Pendant la durée du contrat, après acceptation du bénéficiaire, l'assuré ne peut exercer sa faculté de rachat et Suravenir ne peut lui consentir d'avance sans l'accord du bénéficiaire.

Notre conseil

Veillez à la plus grande discrétion quant à la désignation de bénéficiaires et à la conservation des documents relatifs à votre souscription.

Le bénéficiaire peut-il renoncer au bénéfice du contrat ?

Le bénéficiaire peut toujours renoncer à percevoir le bénéfice de l'assurance. La renonciation entraîne l'attribution de l'assurance au profit du bénéficiaire désigné en second lieu. A défaut, les sommes réintègrent la succession de l'assuré.

La désignation du bénéficiaire est un acte fondamental. Nous vous invitons à porter une attention particulière à cette désignation, sans oublier de la faire évoluer pour tenir compte de vos éventuels changements de situation. Une désignation maîtrisée et correctement rédigée vous permet de préparer au mieux votre succession.

(1) Article L.132-8 et L.132-9 du Code des assurances

(2) Articles L.132-1 et suivants du Code des assurances

PRESENTATION DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT

Cette présentation détaille tous les supports d'investissement du contrat LINXEA Avenir, ainsi que leur éligibilité aux options d'arbitrages programmés (supports d'arrivée et supports de départ).

Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI), la note détaillée ou, le cas échéant, l'annexe de présentation de chaque support est (sont) remis(e - s) au souscripteur préalablement à tout investissement. Ils sont également disponibles sur le site Internet de l'AMF www.amf-france.org ainsi que sur le site de la société de gestion, les Informations Spécifiques étant disponibles sur le site du distributeur.

Les supports éligibles à l'option de rééquilibrage automatique sont indiqués par un « oui ». Pour les autres options, les supports éligibles au départ sont indiqués par un « D » et à l'arrivée par un « A ».

Au déclenchement de l'option d'arbitrages programmés choisie, le capital présent sur le(s) support(s) de départ est transféré vers le(s) support(s) d'arrivée sélectionné(s).

LISTE DES SUPPORTS ELIGIBLES A LA GESTION LIBRE

1 - FONDS EN EUROS A CAPITAL GARANTI	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique
FONDS EN EUROS SURAVENIR RENDEMENT Ce fonds en euros est adossé à l'Actif Général de Suravenir qui vise, au travers de son allocation d'actifs majoritairement obligataire, à privilégier la sécurité et la récurrence du rendement. Les sommes investies sur le fonds en euros Suravenir Rendement sont soumises à des conditions qui sont détaillées sur le site www.linxea.com .	D	A	D	A	Oui
FONDS EN EUROS SURAVENIR OPPORTUNITES Ce fonds en euros est adossé à l'Actif Dynamique de Suravenir qui vise sur le moyen/long terme, un potentiel de performance supérieur à celui du fonds en euros Suravenir Rendement, avec, en contrepartie, un risque de volatilité des rendements plus important. Les sommes investies sur le fonds en euros Suravenir Opportunités sont soumises à des conditions qui sont détaillées sur le site www.linxea.com .	D	-	D	-	Non

2 - UNITES DE COMPTE DE REFERENCE (CLASSEES PAR CATEGORIE MORNINGSTAR)									
Catégorie Morningstar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS AFRIQUE & MOYEN-ORIENT	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	FRANKLIN MENA FUND A(ACC)EUR-H1	LU0366004207	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS AFRIQUE & MOYEN-ORIENT	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND MIDDLE EAST A ACCUMULATION EUR	LU0316459139	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ALLEMAGNE GDES CAP.	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND - ALLIANZ GERMAN EQUITY AT EUR	LU0840617350	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ALLEMAGNE GDES CAP.	DWS INVESTMENT S.A.	DWS GERMAN EQUITIES TYP O	DE0008474289	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS ALLEMAGNE GDES CAP.	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - GERMANY FUND A-ACC-EUR	LU0261948227	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ALLEMAGNE GDES CAP.	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	MULTI-UNITS LUXEMBOURG - LYXOR DAX (DR) UCITS ETF - ACC	LU0252633754	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS ALLEMAGNE PETITES & MOY. CAP.	CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.	CS INVM FDS 11 - CREDIT SUISSE (LUX) SMALL AND MID CAP GERMANY EQUITY FUND B EUR	LU0052265898	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ALLEMAGNE PETITES & MOY. CAP.	MAINFIRST AFFILIATED FUND MANAGERS S.A.	MAINFIRST GERMANY FUND A	LU0390221256	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS AMÉRIQUE LATINE	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - LATIN AMERICAN FUND A2 EUR	LU0171289498	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS AMÉRIQUE LATINE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - LATIN AMERICA FUND A DIST-USD	LU0050427557	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS AMÉRIQUE LATINE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - LATIN AMERICA FUND E ACC-EUR	LU0115767021	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS AMÉRIQUE LATINE	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	TEMPLETON LATIN AMERICA FUND A(YDIS)EUR	LU0260865158	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS AMÉRIQUE LATINE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI EM LATIN AMERICA UCITS ETF ACC	LU1900066629	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS ASEAN	BARING INTERNATIONAL FUND MGRS (IRELAND)	BARINGS INTERNATIONAL UMBRELLA FUND - BARINGS ASEAN FRONTIERS FUND CLASS A EUR INC	IE0004868828	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ASEAN	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - ASEAN FUND A-DIST-USD	LU0048573645	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ASEAN	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - ASEAN EQUITY FUND A (ACC) - EUR	LU0441852612	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ASIE HORS JAPON	COMGEST SA	CG NOUVELLE ASIE C	FR0007450002	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ASIE HORS JAPON	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST TOP ASIA LC	LU0145648290	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL APAL P	FR0000987950	A	D	A	D	Oui	Oui

Catégorie Morningtar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - ASIA FOCUS FUND A-ACC-EUR	LU0261946445	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - ASIA FOCUS FUND A-DIST-EUR	LU0069452877	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - ASIA FOCUS FUND A-DIST-USD	LU0048597586	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - ASIAN SPECIAL SITUATIONS FUND A-DIST-USD	LU0054237671	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EMERGING ASIA FUND A-ACC-EUR	LU0329678410	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	TEMPLETON ASIAN GROWTH FUND A(ACC)EUR	LU0229940001	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ASIE HORS JAPON	INVESCO MANAGEMENT S.A.	INVESCO FUNDS SICAV - INVESCO ASIA OPPORTUNITIES EQUITY FUND E ACCUMULATION EUR	LU0115143082	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ASIE HORS JAPON	STATE STREET GLOBAL ADVISORS FUNDS MANAGEMENT LIMITED	STATE STREET EMERGING ASIA EQUITY FUND P EUR	LU1112180481	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ASIE HORS JAPON PETITES & MOY. CAP.	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	TEMPLETON ASIAN SMALLER COMPANIES FUND A(ACC)EUR	LU0390135415	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ASIE-PACIFIQUE AVEC JAPON	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - PACIFIC FUND A-DIST-USD	LU0049112450	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ASIE-PACIFIQUE HORS JAPON	AXA ROSENBERG MANAGEMENT IRELAND LTD	AXA ROSENBERG EQUITY ALPHA TRUST - AXA ROSENBERG ALL COUNTRY AP EX-JPN SMCP ALP FD B EUR ACC	IE0031069499	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ASIE-PACIFIQUE HORS JAPON	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - ASIA PACIFIC EQUITY FUND D (ACC) - EUR	LU0441856365	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ASIE-PACIFIQUE HORS JAPON	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI AC ASIA PACIFIC EX JAPAN UCITS ETF - ACC-EUR	LU1900068328	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS AUSTRALIE & NOUVELLE-ZÉLANDE	BARING INTERNATIONAL FUND MGRS (IRELAND)	BARINGS INTERNATIONAL UMBRELLA FUND - BARINGS AUSTRALIA FUND CLASS A EUR INC	IE0004866665	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS AUSTRALIE & NOUVELLE-ZÉLANDE	CANDRIAM LUXEMBOURG S.C.A.	CANDRIAM EQUITIES L AUSTRALIA CLASS C EUR CAP	LU0256780106	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS AUSTRALIE & NOUVELLE-ZÉLANDE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - AUSTRALIA FUND A-DIST-AUD	LU0048574536	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS AUSTRALIE & NOUVELLE-ZÉLANDE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR AUSTRALIA (S&P/ASX 200) UCITS ETF - D-EUR	LU0496786905	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS BRÉSIL	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	PARVEST EQUITY BRAZIL CLASSIC EUR-CAPITALISATION	LU0281906387	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS BRÉSIL	BNY MELLON FUND MANAGEMENT (LUX) S.A.	BNY MELLON GLOBAL FUNDS PLC - BNY MELLON BRAZIL EQUITY FUND EUR A ACC	IE00B23S7K36	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS BRÉSIL	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST BRAZILIAN EQUITIES LC	LU0616856935	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS BRÉSIL	HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A.	HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS - BRAZIL EQUITY AC	LU0196696453	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS BRÉSIL	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI BRAZIL UCITS ETF ACC	LU1900066207	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS BRÉSIL	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR PEA BRÉSIL (MSCI BRAZIL) UCITS ETF CAPI	FR0011869205	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS CANADA	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI CANADA UCITS ETF - D-EUR	LU0496786731	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS CHINE	BARING INTERNATIONAL FUND MGRS (IRELAND)	BARINGS INTERNATIONAL UMBRELLA FUND - BARINGS HONG KONG CHINA FUND CLASS A EUR INC	IE0004866889	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS CHINE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	PARVEST EQUITY CHINA CLASSIC EUR-CAPITALISATION	LU0823425839	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS CHINE	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST CHINESE EQUITIES LC	LU0273157635	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS CHINE	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - CHINA A EUR	LU1160365091	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS CHINE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - CHINA FOCUS FUND A-ACC-EUR	LU0318931192	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS CHINE	HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A.	HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS - CHINESE EQUITY AC	LU0164865239	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS CHINE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR CHINA ENTERPRISE (HSCEI) UCITS ETF - ACC-EUR	LU1900068914	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS CHINE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR PEA CHINE (HSCEI) UCITS ETF CAPI	FR0011871078	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS CHINE - A SHARES	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR HWABAO WP MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF ACC	FR0011720911	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS ETATS-UNIS FLEX CAP	ECOFI INVESTISSEMENTS	ECOFI ACTIONS US	FR0000990848	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ETATS-UNIS FLEX CAP	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	FRANKLIN U.S. OPPORTUNITIES FUND A(ACC)EUR	LU0260869739	A	D	A	D	Oui	Oui

Catégorie Morningtar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS ETATS-UNIS FLEX CAP	RAM ACTIVE INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.	RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS - NORTH AMERICAN EQUITIES B USD	LU0160156013	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. "VALUE"	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - US VALUE A EUR	LU1103303167	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. "VALUE"	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL INDICIEL US P	FR0000988057	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. "VALUE"	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - AMERICA FUND A-ACC-EUR	LU0251127410	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. "VALUE"	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - AMERICA FUND A-DIST-USD	LU0048573561	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. "VALUE"	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT FUNDS - FRANKLIN MUTUAL U.S. VALUE FUND N(ACC)EUR	LU0140362889	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. CROISSANCE	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI NASDAQ-100 ETF-C EUR HEDGED	LU1681038599	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. CROISSANCE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - AMERICAN GROWTH FUND A-ACC-EUR	LU0275692696	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. CROISSANCE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR NASDAQ-100 UCITS ETF INC	LU1829221024	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. CROISSANCE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR PEA NASDAQ-100 UCITS ETF CAPI	FR0011871110	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI ACTIONS USA ISR P C	FR0010153320	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI MSCI USA UCITS ETF-C EUR	LU1681042864	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - US FLEXIBLE EQUITY FUND A2	LU0171296865	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - US SELECT EQUITY PLUS FUND A (ACC) - EUR	LU0281483569	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - US SELECT EQUITY PLUS FUND D (ACC) - USD	LU0281484880	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	LEGG MASON INVESTMENTS (IRELAND) LIMITED	LEGG MASON CLEARBRIDGE VALUE FUND CLASS A EURO ACCUMULATING	IE00B19Z3920	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR DOW JONES INDUSTRIAL AVERAGE UCITS ETF DIST	FR0007056841	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR S&P 500 UCITS ETF - DAILY HEDGED D-EUR	LU0959211243	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR S&P 500 UCITS ETF - D-EUR	LU0496786574	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	NORDEA INVESTMENT FUNDS SA	NORDEA 1 - NORTH AMERICAN VALUE FUND BP EUR	LU0173783092	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R-CO CONVICTION USA C	FR0011212547	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ETATS-UNIS MOYENNES CAP.	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI FUNDS - WELLS FARGO US EQUITY MID CAP A EUR HGD (C)	LU0568603129	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ETATS-UNIS MOYENNES CAP.	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - US SMALL & MIDCAP OPPORTUNITIES FUND A2	LU0171298648	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ETATS-UNIS MOYENNES CAP.	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND US SMALL & MID-CAP EQUITY A ACCUMULATION EUR	LU0248178732	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ETATS-UNIS PETITES CAP.	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI RUSSELL 2000 ETF-C EUR	LU1681038672	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS ETATS-UNIS PETITES CAP.	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	PARVEST EQUITY USA SMALL CAP CLASSIC EUR-CAPITALISATION	LU0823410724	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ETATS-UNIS PETITES CAP.	JANUS HENDERSON INVESTORS	JANUS HENDERSON CAPITAL FUNDS PLC US VENTURE FUND - CLASS A€ACC(HEDGED)	IE0009534169	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ETATS-UNIS PETITES CAP.	LEGG MASON INVESTMENTS (IRELAND) LIMITED	LEGG MASON ROYCE US SMALL CAP OPPORTUNITY FUND CLASS A EURO ACCUMULATING	IE00B19Z4C24	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE DU NORD	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI MSCI NORDIC UCITS ETF-C	LU1681044647	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS EUROPE DU NORD	LAZARD FRÈRES GESTION	NORDEN	FR0000299356	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE DU NORD PETITES & MOY. CAP.	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	PARVEST EQUITY NORDIC SMALL CAP CLASSIC-CAPITALISATION	LU0950372838	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE DU NORD PETITES & MOY. CAP.	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - NORDIC FUND A-DIST-SEK	LU0048588080	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE EMERGENTE	ABERDEEN STANDARD INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.	ABERDEEN STANDARD SICAV I - EASTERN EUROPEAN EQUITY FUND S ACC EUR	LU0505785005	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE EMERGENTE	BARING INTERNATIONAL FUND MGRS (IRELAND)	BARINGS GLOBAL UMBRELLA FUND - BARINGS EASTERN EUROPE FUND CLASS A EUR INC	IE0004852103	A	D	A	D	Oui	Oui

Catégorie Morningtar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS EUROPE EMERGENTE	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - EMERGING EUROPE FUND A2	LU0011850392	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE EMERGENTE	EAST CAPITAL ASSET MANAGEMENT S.A.	EAST CAPITAL EASTERN EUROPE A EUR	LU0332315638	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE EMERGENTE	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	TEMPLETON EASTERN EUROPE FUND A(ACC)EUR	LU0078277505	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE EMERGENTE	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - EMERGING EUROPE EQUITY FUND A (ACC) - EUR	LU0210529144	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE EMERGENTE	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS S.A.	NATIXIS INTERNATIONAL FUND(LUX) I - OSTRUM EMERGING EUROPE EQUITY FUND-R/A EUR	LU0147918923	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE EMERGENTE	OFI ASSET MANAGEMENT	OFI RCM EUROPE DE L'EST	FR0000978587	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE EMERGENTE	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET - EMERGING EUROPE P EUR	LU0130728842	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE EMERGENTE HORS RUSSIE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI EASTERN EUROPE EX RUSSIA UCITS ETF ACC	LU1900066462	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS EUROPE EMERGENTE HORS RUSSIE	MÉTROPOLE GESTION	METROPOLE FRONTIÈRE EUROPE A	FR0007085808	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	COMGEST ASSET MANAGEMENT INTL LTD	COMGEST GROWTH EUROPE OPPORTUNITIES EUR R ACC	IE00BD5HXJ66	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	DNCA INVEST EUROPE GROWTH CLASS B SHARES EUR	LU0870553459	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER AGRESSOR A	FR0010321802	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER AGRESSOR PEA A	FR0010330902	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER POSITIVE IMPACT A	FR0010863688	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	ODDO BHF AVENIR EUROPE CR-EUR	FR0000974149	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	RAM ACTIVE INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.	RAM (LUX) SYSTEMATIC FUNDS - EUROPEAN EQUITIES B EUR	LU0160155981	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	ROCHE-BRUNE AM	ROCHE-BRUNE EUROPE ACTIONS P	FR0010237503	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	MARTIN MAUREL SENIOR PLUS C	FR0010909531	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R-CO OPAL EUROPE SPÉCIAL	FR0007075155	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	TOCQUEVILLE FINANCE	TOCQUEVILLE MEGATRENDS C	FR0010546945	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - EUROPEAN VALUE FUND A2	LU0072462186	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	CM-CIC ASSET MANAGEMENT	UNION EUROPE VALUE C	FR0000991770	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	DNCA FINANCE	DNCA VALUE EUROPE C	FR0010058008	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	DNCA INVEST VALUE EUROPE CLASS A SHARES EUR	LU0284396016	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	FRANKLIN MUTUAL EUROPEAN FUND N(ACC)EUR	LU0140363267	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	HSBC ACTIONS EUROPE AC	FR0000427809	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	MANDARINE GESTION	MANDARINE VALEUR R	FR0010554303	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	MÉTROPOLE GESTION	METROPOLE SELECTION A	FR0007078811	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	TOCQUEVILLE FINANCE	TOCQUEVILLE VALUE EUROPE P	FR0010547067	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE	BNP PARIBAS ACTIONS CROISSANCE CLASSIC	FR0010319434	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.	CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDE EUROPE A EUR ACC	LU0099161993	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	COMGEST ASSET MANAGEMENT INTL LTD	COMGEST GROWTH EUROPE EUR R ACC	IE00B6X8T619	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	COMGEST SA	RENAISSANCE EUROPE C	FR0000295230	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR SILVER AGE E	FR0010917658	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - EUROPE STRATEGIC GROWTH FUND A (DIST) - EUR	LU0107398538	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE A	FR0010321828	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	MONTSÉGUR FINANCE	MONTSÉGUR CROISSANCE C	FR0010109140	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	RICHELIEU GESTION	RICHELIEU SPÉCIAL R	FR0007045737	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI ACTIONS RESTRUCTURATIONS PC	FR0010165944	A	D	A	D	Oui	Oui

Catégorie Morningtar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI FUNDS - TOP EUROPEAN PLAYERS A EUR (C)	LU1883868819	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	AXA EUROPE ACTIONS C	FR0000170243	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	AXA EUROPE OPPORTUNITÉS AC	FR0000170318	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	BDL CAPITAL MANAGEMENT	BDL CONVICTIONS C	FR0010651224	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE	BNP PARIBAS ACTIONS EUROPE RESPONSABLE CLASSIC C	FR0010302398	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE	BNP PARIBAS DÉVELOPPEMENT HUMAIN CLASSIC	FR0010077412	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	COMMERZ FUNDS SOLUTIONS SA	EUROPA ONE R	LU1220932716	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	DELUBAC ASSET MANAGEMENT	DELUBAC PRICING POWER P	FR0010223537	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST TOP EUROPE LC	LU0145634076	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - EUROPE SYNERGY A EUR	LU1102959951	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL MULTI ACTIONS EUROPE	FR0010108662	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY ACTIVE STRATEGY - FAST - EUROPE FUND A-ACC-EUR	LU0202403266	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EUROPEAN GROWTH FUND A-ACC-EUR	LU0296857971	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EUROPEAN LARGER COMPANIES FUND A-DIST-EUR	LU0119124278	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	FIL GESTION	FIDELITY EUROPE A	FR0000008674	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	GROUPAMA CROISSANCE I	FR0000029837	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	JANUS HENDERSON INVESTORS	JANUS HENDERSON HORIZON PAN EUROPEAN EQUITY FUND A2 EUR	LU0138821268	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - EUROPE DYNAMIC FUND A (ACC) - EUR	LU0210530662	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - EUROPE EQUITY FUND A (DIST) - EUR	LU0053685029	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	RAYMOND JAMES ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL	RAYMOND JAMES EUROPE PLUS A	FR0010178665	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	ROUVIER ASSOCIÉS	ROUVIER EUROPE C	LU1100076808	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	SYZ ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) SA	OYSTER EUROPEAN OPPORTUNITIES C EUR 2	LU0096450555	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	SYZ ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) SA	OYSTER EUROPEAN OPPORTUNITIES N EUR 2	LU0133194562	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE HORS UK GDES CAP.	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - CONTINENTAL EUROPEAN FLEXIBLE FUND A2	LU0224105477	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE HORS UK GDES CAP.	FIDELITY (FIL INVESTMENT SVCS (UK) LTD)	FIDELITY EUROPEAN ACC	GB0003874798	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE HORS UK PETITES & MOY. CAP.	BARING FUND MANAGERS LTD	BARINGS EUROPE SELECT TRUST - CLASS A EUR INC	GB0030655780	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE HORS UK PETITES & MOY. CAP.	INOCAP GESTION	QUADRIGE EUROPE MIDCAPS C	FR0013072097	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	PARVEST EQUITY EUROPE SMALL CAP CLASSIC-CAPITALISATION	LU0212178916	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC EURO-ENTREPRENEURS A EUR ACC	FR0010149112	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	DWS INVESTMENT S.A.	DWS EUROPEAN OPPORTUNITIES LD	DE0008474156	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER AGENOR MID CAP EUROPE A	FR0010321810	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	LA FRANÇAISE AM INTERNATIONAL	MANDARINE FUNDS - MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE R	LU0489687243	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	PALATINE ASSET MANAGEMENT	PALATINE EUROPE SMALL CAP	FR0000978454	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT S.A.	DPAM INVEST B - EQUITIES EUROPE SMALL CAPS B CAP	BE0058185829	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EUROPEAN SMALLER COMPANIES FUND A-ACC-EUR	LU0261951528	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EUROPEAN SMALLER COMPANIES FUND A-DIST-EUR	LU0061175625	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - EUROPE DYNAMIC SMALL CAP FUND A (PERF) (ACC) - EUR	LU0210072939	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	LA FRANÇAISE AM INTERNATIONAL	MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP R	LU1303940784	A	D	A	D/A	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-SMALL CAP EUROPE P EUR	LU0130732364	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	RICHELIEU GESTION	RICHELIEU FAMILY SMALL CAP R	FR0011689330	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	STATE STREET GLOBAL ADVISORS FUNDS MANAGEMENT LIMITED	STATE STREET EUROPE SMALL CAP EQUITY FUND P EUR ACC	LU1112178824	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE RENDEMENT	DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT S.A.	DPAM INVEST B - EQUITIES EUROPE DIVIDEND B CAP	BE0057451271	A	D	A	D	Oui	Oui

Catégorie Morningtar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS EUROPE RENDEMENT	HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	HSBC EUROPE EQUITY INCOME AC	FR0010043216	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE RENDEMENT	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR STOXX EUROPE SELECT DIVIDEND 30 UCITS ETF DIST	LU1812092168	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS EUROPE RENDEMENT	RICHELIEU GESTION	RICHELIEU EUROPE QUALITY R	FR0000989410	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE RENDEMENT	TOCQUEVILLE FINANCE	TOCQUEVILLE DIVIDENDE C	FR0010546929	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS EUROPE RENDEMENT	TOCQUEVILLE FINANCE	TOCQUEVILLE DIVIDENDE D	FR0010546937	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ ACTIONS AÉQUITAS R C/D	FR0000975880	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI CAC 40 UCITS ETF-C	LU1681046931	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	AXA FRANCE OPPORTUNITÉS C	FR0000447864	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE	BNP PARIBAS MIDCAP FRANCE CLASSIC D	FR0010077859	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	DNCA FINANCE	CENTIFOLIA C	FR0007076930	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	DNCA FINANCE	GALLICA C	FR0010031195	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	DORVAL ASSET MANAGEMENT	DORVAL MANAGEURS R	FR0010158048	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDR SICAV - TRICOLORE RENDEMENT A EUR	FR0010588343	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	FEDERAL FINANCE GESTION	AIS MANDARINE OPPORTUNITÉS P	FR0000447609	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	HSBC ACTIONS PATRIMOINE AC	FR0010143545	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	LA FRANÇAISE ASSET MANAGEMENT	FCP MON PEA R	FR0010878124	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF DIST	FR0007052782	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	MANDARINE GESTION	MANDARINE OPPORTUNITÉS R	FR0010657122	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	MONETA ASSET MANAGEMENT	MONETA MULTI CAPS C	FR0010298596	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	MONTÉGUR FINANCE	MONTÉGUR OPPORTUNITÉS C	FR0010109157	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	PALATINE ASSET MANAGEMENT	UNI-HOCHE C	FR0000930455	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	UBS LA MAISON DE GESTION	LMDG FAMILLES & ENTREPRENEURS (EUR) P	FR0007082060	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	VEGA INVESTMENT MANAGERS	VEGA FRANCE CONVICTIONS RC	FR0007479365	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	AXA FRANCE SMALL CAP C	FR0000170391	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	CA INDOUEZ GESTION	VENDÔME SÉLECTION PC	FR0007371729	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR MIDDLE-CAP FRANCE P	FR0010565366	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	FEDERAL FINANCE GESTION	AIS MANDARINE ENTREPRENEURS P	FR0000442949	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - FRANCE FUND A-ACC-EUR	LU0261948060	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	HAAS GESTION	HAAS ACTIONS OPPORTUNITÉS C	FR0012299238	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	HMG FINANCE	HMG DÉCOUVERTES C	FR0010601971	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	HSBC SMALL CAP FRANCE A	FR0010058628	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	INOCAP GESTION	QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS C	FR0011466093	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	INOCAP GESTION	QUADRIGE RENDEMENT FRANCE MIDCAPS C	FR0011640986	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	KEREN FINANCE	KEREN ESSENTIELS C	FR0011271550	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD SMALL CAPS FRANCE R	FR0010679902	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	MANDARINE GESTION	MANDARINE ENTREPRENEURS R	FR0013280849	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	ODDO BHF AVENIR CR-EUR	FR0000989899	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	PALATINE ASSET MANAGEMENT	PALATINE FRANCE MID CAP C	FR0000437576	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	RICHELIEU GESTION	RICHELIEU CROISSANCE PME R	FR0010092197	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	SUNNY ASSET MANAGEMENT	SUNNY MANAGERS F	FR0010922963	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	SWISSLIFE GESTION PRIVÉE	VALFRANCE	FR0000973711	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE FRANCECAP A	FR0007065743	A	D	A	D	Oui	Oui

Catégorie Morningtar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	TOCQUEVILLE FINANCE	TOCQUEVILLE ODYSSEE C	FR0010546960	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS GRANDE CHINE	COMGEST ASSET MANAGEMENT INTL LTD	COMGEST GROWTH CHINA EUR ACC	IE0030351732	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS GRANDE CHINE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - GREATER CHINA FUND A-DIST-USD	LU0048580855	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS GRANDE CHINE	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	TEMPLETON CHINA FUND A(ACC)USD	LU0052750758	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS GRANDE CHINE	OFI ASSET MANAGEMENT	OFI MING R	FR0007043781	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS GRÈCE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI GREECE UCITS ETF DIST	FR0010405431	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS INDE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	PARVEST EQUITY INDIA CLASSIC EUR-CAPITALISATION	LU0823428346	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS INDE	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDMOND DE ROTHSCHILD INDIA A	FR0010479931	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS INDE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - INDIA FOCUS FUND A-EUR	LU0197230542	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS INDE	HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A.	HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS - INDIAN EQUITY AC	LU0164881194	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS INDONÉSIE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - INDONESIA FUND A-DIST-USD	LU0055114457	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	AMIRAL GESTION	SEXTANT AUTOUR DU MONDE A	FR0010286021	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	M&G SECURITIES LTD	M&G GLOBAL THEMES FUND EURO A ACC	GB0030932676	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-GLOBAL MEGATREND SELECTION R EUR	LU0391944815	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS INTERNATIONAL FLEX-CAP.	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-SECURITY R EUR	LU0270905242	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. "VALUE"	DWS INVESTMENT S.A.	DWS GLOBAL VALUE LD	LU0133414606	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. "VALUE"	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	TEMPLETON GROWTH (EURO) FUND A(ACC)EUR	LU0114760746	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	TALENTS	FR0007062567	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	BARING INTERNATIONAL FUND MGRS (IRELAND)	BARINGS GLOBAL UMBRELLA FUND - BARINGS GLOBAL LEADERS FUND CLASS A EUR INC	IE0030016350	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC INVESTISSEMENT A EUR ACC	FR0010148981	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	COMGEST SA	COMGEST MONDE C	FR0000284689	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST II GLOBAL EQUITY HIGH CONVICTION FUND LC	LU0826452848	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH A	FR0010859769	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	TRUSTEAM FINANCE	TRUSTEAM ROC A	FR0010981175	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - GLOBAL LONG-HORIZON EQUITY FUND A2 USD	LU0171285314	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR INVEST - GLOBAL DISRUPTIVE OPPORTUNITIES CLASS A - ACC	LU1530899142	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT S.A.	DPAM INVEST B - EQUITIES NEWGEMS SUSTAINABLE B CAP	BE0946564383	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	DNCA INVEST BEYOND GLOBAL LEADERS CLASS B EUR	LU0383784146	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - INTERNATIONAL FUND A-DIST-USD	LU0048584097	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - WORLD FUND A-ACC-EUR	LU1261432659	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - WORLD FUND A-DIST-EUR	LU0069449576	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - WORLD FUND E-ACC-EUR	LU0115769746	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	H2O AM LLP	H2O MULTIEQUITIES R C	FR0011008762	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER ARTIFICIAL INTELLIGENCE A EUR	LU1819480192	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR DJ GLOBAL TITANS 50 UCITS ETF DIST	FR0007075494	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR GLOBAL GENDER EQUALITY (DR) UCITS ETF - C-USD	LU1691909508	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF DIST	FR0010315770	A	D	A	D	Oui	Non

Catégorie Morningtar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF MONTHLY HEDGED TO EUR DIST	FR0011660927	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) INVESTMENT FUNDS 1 - M&G (LUX) GLOBAL SELECT FUND A EUR ACC	LU1670715207	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	MONTSEGUR FINANCE	ABCM GLOBAL ALLOCATION R	FR0011381201	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND R/A (EUR)	LU0914729966	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	ODDO BHF INVESTISSEMENT CR-EUR	FR0000446692	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND QEP GLOBAL QUALITY A ACCUMULATION EUR	LU0323591833	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS INTERNATIONAL PETITES CAP.	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - FRAMLINGTON GLOBAL SMALL CAP A CAPITALISATION EUR	LU0868490383	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS INTERNATIONAL PETITES CAP.	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - GLOBAL SMALLCAP FUND A2	LU0054578231	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS INTERNATIONAL PETITES CAP.	LA FRANÇAISE AM INTERNATIONAL	MANDARINE FUNDS - MANDARINE GLOBAL MICROCAP R	LU1329694266	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS INTERNATIONAL RENDEMENT	ECOFI INVESTISSEMENTS	ECOFI ACTIONS RENDEMENT C	FR0000973562	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS INTERNATIONAL RENDEMENT	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR SG GLOBAL QUALITY INCOME NTR UCITS ETF - D-EUR	LU0832436512	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS INTERNATIONAL RENDEMENT	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) INVESTMENT FUNDS 1 - M&G (LUX) GLOBAL DIVIDEND FUND A EUR ACC	LU1670710075	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ITALIE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - ITALY FUND A-DIST-EUR	LU0048584766	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS ITALIE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - ITALY FUND E-ACC-EUR	LU0283901063	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ITALIE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR FTSE MIB UCITS ETF DIST	FR0010010827	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS JAPON	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR JPY-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR) - C-EUR	LU1646359452	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS JAPON FLEX CAP	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN INVESTMENT FUNDS - JAPAN STRATEGIC VALUE FUND D (ACC) - EUR	LU0329206832	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI JAPAN TOPIX UCITS ETF-C EUR HEDGED	LU1681037864	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	COMGEST ASSET MANAGEMENT INTL LTD	COMGEST GROWTH JAPAN EUR R ACC	IE00BD1DJ122	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR JAPAN ESG P	FR0010469312	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL INDICIEL JAPON P	FR0000987968	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - JAPAN FUND A-DIST-EUR	LU0069452018	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF DAILY HEDGED TO EUR DIST	FR0011475078	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-JAPANESE EQUITY SELECTION P EUR	LU0255975830	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS JAPON PETITES & MOY. CAP.	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI FUNDS - EQUITY JAPAN TARGET A EUR HGD (C)	LU0568583933	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS JAPON PETITES & MOY. CAP.	AXA ROSENBERG MANAGEMENT IRELAND LTD	AXA ROSENBERG EQUITY ALPHA TRUST - AXA ROSENBERG JAPAN SMALL CAP ALPHA FUND B EUR ACC	IE0031069721	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS JAPON PETITES & MOY. CAP.	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - JAPAN SMALL & MIDCAP OPPORTUNITIES FUND E2	LU0171289225	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS JAPON PETITES & MOY. CAP.	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) INVESTMENT FUNDS 1 - M&G (LUX) JAPAN SMALLER COMPANIES FUND A EUR ACC	LU1670715975	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ ACTIONS EMERGENTES C	FR0007492749	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI ACTIONS EMERGENTS P C	FR0010188383	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	LCL ACTIONS EMERGENTS C	FR0000985061	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF-C EUR	LU1681045370	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - FRAMLINGTON EMERGING MARKETS A CAPITALISATION EUR	LU0327689542	A	D	A	D	Oui	Oui

Catégorie Morningtar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	BARING INTERNATIONAL FUND MGRS (IRELAND)	BARINGS EMERGING MARKETS UMBRELLA FUND - BARINGS GLOBAL EMERGING MARKETS FUND CLASS A EUR INC	IE0004850503	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	PARVEST EQUITY WORLD EMERGING CLASSIC EUR-CAPITALISATION	LU0823413074	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC EMERGENTS A EUR ACC	FR0010149302	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	COMGEST SA	MAGELLAN C	FR0000292278	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST GLOBAL EMERGING MARKETS EQUITIES LC	LU0210301635	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EMERGING MARKETS FUND A-ACC-EUR	LU1048684796	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	HMG FINANCE	HMG GLOBETROTTER C	FR0010241240	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD ACTIONS EMERGENTES R	FR0010380675	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF ACC EUR	FR0010429068	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	OFI LUX	OFI INVEST- GLOBAL EMERGING EQUITY R	LU0286061501	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-EMERGING MARKETS SUSTAINABLE EQUITIES P EUR	LU0725974439	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R-CO OPAL EMERGENTS F EUR	FR0010323303	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND EMERGING MARKETS A ACCUMULATION USD	LU0106252389	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	STATE STREET GLOBAL ADVISORS FUNDS MANAGEMENT LIMITED	STATE STREET ENHANCED EMERGING MARKETS EQUITY FUND P EUR	LU1648467097	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS PETITES & MOY. CAP.	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.	CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGING DISCOVERY A EUR ACC	LU0336083810	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS PETITES & MOY. CAP.	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - EMERGING MARKETS SMALL CAP FUND A (ACC) (PERF) - EUR	LU0318933057	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS MARCHÉS FRONTIÈRES	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	TEMPLETON FRONTIER MARKETS FUND A(ACC)EUR	LU0390137031	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS PACIFIQUE HORS JAPON	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS S.A.	NATIXIS INTERNATIONAL FUND(LUX) I-OSTRUM PACIFIC RIM EQUITY FUND-R/A EUR	LU0147921554	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ROYAUME-UNI GDES CAP. MIXTE	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND UK EQUITY A ACCUMULATION EUR HEDGED	LU1015430488	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS RUSSIE	DWS INVESTMENT S.A.	DWS RUSSIA LC EUR ACC	LU0146864797	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS RUSSIE	EAST CAPITAL ASSET MANAGEMENT S.A.	EAST CAPITAL RUSSIA A EUR	LU0272828905	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS RUSSIE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI RUSSIA UCITS ETF ACC	LU1923627092	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS RUSSIE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR PEA RUSSIE (MSCI RUSSIA IMI SELECT GDR) UCITS ETF CAPI	FR0011869387	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS SECTEUR AGRICULTURE	DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT S.A.	DPAM INVEST B - EQUITIES SUSTAINABLE FOOD TRENDS B CAP	BE0947764743	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR AGRICULTURE	DWS INVESTMENT S.A.	DWS INVEST GLOBAL AGRIBUSINESS LC	LU0273158872	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR AGRICULTURE	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-NUTRITION P EUR	LU0366534344	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS SECTEUR AUTRES	ALMA CAPITAL INVESTMENT MANAGEMENT	ATLAS MAROC	FR0010015016	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR AUTRES	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EMERGING EUROPE, MIDDLE EAST AND AFRICA FUND A-ACC-EUR	LU0303816705	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR AUTRES	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EMERGING EUROPE, MIDDLE EAST AND AFRICA FUND E-ACC-EUR	LU0303816887	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - PREMIUM BRANDS A EUR	LU1082942308	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - GLOBAL CONSUMER INDUSTRIES FUND A-DIST-EUR	LU0114721508	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD CONSUMER DISCRETIONARY TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533032008	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD CONSUMER STAPLES TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533032263	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	AAA ACTIONS AGRO ALIMENTAIRE RC	FR0010058529	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	OSTRUM GLOBAL ALPHA CONSUMER R-E	FR0010619882	A	D	A	D	Oui	Oui

Catégorie Morningtar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-PREMIUM BRANDS P EUR	LU0217139020	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR BIOTECHNOLOGIE	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-BIOTECH HP EUR	LU0190161025	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR BIOTECHNOLOGIE	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-BIOTECH P EUR	LU0255977455	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS SECTEUR BIOTECHNOLOGIE	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-BIOTECH PUSD	LU0090689299	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR COMMUNICATION	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD TELECOMMUNICATION SERVICES TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533034129	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS SECTEUR EAU	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE	BNP PARIBAS AQUA CLASSIC	FR0010668145	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR EAU	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-WATER P EUR	LU0104884860	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	PARVEST GLOBAL ENVIRONMENT CLASSIC-CAPITALISATION	LU0347711466	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	ECOFI INVESTISSEMENTS	ECOFI ENJEUX FUTURS C	FR0010592022	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	ECOFI INVESTISSEMENTS	PERFORMANCE ENVIRONNEMENT A	FR0010086520	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	HSBC EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION AC	FR0000982449	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	MYRIA ASSET MANAGEMENT	E ACTIONS ENVIRONNEMENT A	FR0011415389	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET - GLOBAL ENVIRONMENTAL OPPORTUNITIES P EUR	LU0503631714	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR ENERGIE	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - WORLD ENERGY FUND A2	LU0171301533	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS SECTEUR ENERGIE	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - WORLD ENERGY FUND E2	LU0171304552	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR ENERGIE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR STOXX EUROPE 600 OIL & GAS UCITS ETF ACC	LU1834988278	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS SECTEUR ENERGIE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD ENERGY TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533032420	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS SECTEUR ENERGIE	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE GESTION	SG ACTIONS ENERGIE C	FR0000423147	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR ENERGIES ALTERNATIVES	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - SUSTAINABLE ENERGY FUND A2 USD	LU0171289902	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR ENERGIES ALTERNATIVES	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDMOND DE ROTHSCHILD ENERGY EVOLUTION C	FR0013293495	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS SECTEUR ENERGIES ALTERNATIVES	PALATINE ASSET MANAGEMENT	ENERGIES RENOUVELABLES A	FR0010244160	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR ENERGIES ALTERNATIVES	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-CLEAN ENERGY P EUR	LU0280435388	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR FINANCE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - GLOBAL FINANCIAL SERVICES FUND A-DIST-EUR	LU0114722498	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR FINANCE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR EURO STOXX BANKS UCITS ETF P ACC	LU1829219390	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS SECTEUR FINANCE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR STOXX EUROPE 600 BANKS UCITS ETF ACC	LU1834983477	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS SECTEUR FINANCE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR STOXX EUROPE 600 FINANCIAL SERVICES UCITS ETF ACC	LU1834984798	A	D	-	D	Oui	Non
ACTIONS SECTEUR FINANCE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR STOXX EUROPE 600 INSURANCE UCITS ETF ACC	LU1834987973	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS SECTEUR FINANCE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD FINANCIALS TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533032859	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS SECTEUR INFRASTRUCTURES	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	DNCA INVEST BEYOND INFRASTRUCTURE & TRANSITION CLASS B SHARES EUR	LU0309082799	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR INFRASTRUCTURES	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - GLOBAL INFRASTRUCTURE FUND A-ACC-EUR	LU0261951957	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR MATÉRIAUX & INDUSTRIE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - GLOBAL INDUSTRIALS FUND A-DIST-EUR	LU0114722902	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR MATÉRIAUX & INDUSTRIE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR STOXX EUROPE 600 BASIC RESOURCES UCITS ETF ACC	LU1834983550	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS SECTEUR MATÉRIAUX & INDUSTRIE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD INDUSTRIALS TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533033402	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS SECTEUR MATÉRIAUX & INDUSTRIE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD MATERIALS TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533033824	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS SECTEUR MÉTAUX PRÉCIEUX	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - WORLD GOLD FUND A2	LU0171305526	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS SECTEUR MÉTAUX PRÉCIEUX	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - WORLD GOLD FUND E2	LU0171306680	A	D	A	D	Oui	Oui

Catégorie Morningtar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS SECTEUR MÉTAUX PRÉCIEUX	TOCQUEVILLE FINANCE	TOCQUEVILLE GOLD P	FR0010649772	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR NON-COTÉ	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR PRIVEX UCITS ETF DIST	LU1812091947	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS SECTEUR RESSOURCES NATURELLES	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - FRAMLINGTON HYBRID RESOURCES E CAPITALISATION EUR PF	LU0293680582	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR RESSOURCES NATURELLES	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	AXA OR ET MATIÈRES PREMIÈRES C	FR0010011171	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR RESSOURCES NATURELLES	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - WORLD MINING FUND A2	LU0075056555	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS SECTEUR RESSOURCES NATURELLES	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - WORLD MINING FUND E2	LU0172157363	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR RESSOURCES NATURELLES	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.	CARMIGNAC PORTFOLIO COMMODITIES A EUR ACC	LU0164455502	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR RESSOURCES NATURELLES	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL MULTI OR ET MATIÈRES PREMIÈRES	FR0000978868	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR RESSOURCES NATURELLES	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - GLOBAL NATURAL RESOURCES FUND A (ACC) - EUR	LU0208853274	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR RESSOURCES NATURELLES	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-TIMBER P EUR	LU0340559557	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - HEALTHCARE A EUR	LU1160356009	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - GLOBAL HEALTH CARE FUND A-DIST-EUR	LU0114720955	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR STOXX EUROPE 600 HEALTHCARE UCITS ETF ACC	LU1834986900	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD HEALTH CARE TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533033238	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-HEALTH P EUR	LU0255978776	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR SERVICES PUBLICS	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD UTILITIES TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533034558	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND - ALLIANZ GLOBAL ARTIFICIAL INTELLIGENCE AT (H2-EUR)	LU1548497772	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - FRAMLINGTON ROBOTECH A CAPITALISATION EUR	LU1536921650	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - BIG DATA A EUR	LU1244893696	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - GLOBAL TECHNOLOGY FUND A-DIST-EUR	LU0099574567	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	FRANKLIN TECHNOLOGY FUND A (ACC) USD	LU0109392836	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - US TECHNOLOGY FUND A (DIST) - USD	LU0082616367	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI WORLD INFORMATION TECHNOLOGY TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533033667	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET - ROBOTICS P EUR	LU1279334210	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS SINGAPOUR	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - SINGAPORE FUND A-DIST-USD	LU0048588163	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS SUISSE GRANDES CAP.	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI MSCI SWITZERLAND UCITS ETF-C EUR	LU1681044720	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS SUISSE GRANDES CAP.	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - SWITZERLAND FUND A-DIST-CHF	LU0054754816	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS THAÏLANDE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - THAILAND FUND A-DIST-USD	LU0048621477	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS THAÏLANDE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI THAILAND UCITS ETF ACC	LU1900067437	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS TURQUIE	DWS INVESTMENT S.A.	DWS TÜRKIEI	LU0209404259	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - EQUITY EURO CORE A EUR	LU1730854608	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER VALUE EURO A	FR0011360700	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	MONTSEGUR FINANCE	MONTSEGUR RENDEMENT C	FR0010263574	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	ODDO BHF ACTIVE ALL CAP CI-EUR	FR0007044680	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	ROCHE-BRUNE AM	ROCHE-BRUNE ZONE EURO ACTIONS P	FR0010283838	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE SÉLECTION RESPONSABLE R	FR0011169341	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE SHARED GROWTH A	FR0007073119	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ VALEURS DURABLES RC	FR0000017329	A	D	A	D	Oui	Oui

Catégorie Morningtar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI ACTIONS EURO ISR P C	FR0010458745	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - FRAMLINGTON EUROZONE A CAPITALISATION EUR	LU0389656892	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	AXA EURO VALEURS RESPONSABLES C	FR0000982761	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE	BNP PARIBAS EURO VALEURS DURABLES CLASSIC C	FR0010137166	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	CHOLET DUPONT ASSET MANAGEMENT	CD EURO CAPITAL C	FR0010250084	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR ACTIONS EURO RESTRUCTURATIONS P	FR0010330258	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT S.A.	DPAM INVEST B - EQUITIES EUROLAND B CAP	BE058182792	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDR SICAV - EURO SUSTAINABLE GROWTH A EUR	FR0010505578	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	FEDERAL FINANCE GESTION	AIS MANDARINE ACTIVE P	FR0000994378	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EURO BLUE CHIP FUND A-DIST-EUR	LU0088814487	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EURO STOXX 50® FUND A-DIST-EUR	LU0069450319	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED A	FR0010745778	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A.	HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS - EUROLAND EQUITY AC	LU0165074666	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	INOCAP GESTION	QUADRIGE MULTICAPS EUROPE C	FR0013261807	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	INVECO MANAGEMENT S.A.	INVECO FUNDS SICAV - INVECO EURO EQUITY FUND E ACCUMULATION EUR	LU1240329380	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	LA FRANÇAISE ASSET MANAGEMENT	LA FRANÇAISE INFLECTION POINT ACTIONS EURO I	FR0010306225	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD ACTIONS EURO R	FR0010679886	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD ALPHA EURO R	FR0010830240	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD EQUITY SRI C	FR0000003998	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF DIST	FR0007054358	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR MSCI EMU VALUE (DR) UCITS ETF DIST	LU1598690169	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND EURO	FR0000443392	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	MANDARINE GESTION	MANDARINE ACTIVE R	FR0011351626	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	ODDO BHF GÉNÉRATION CR-EUR	FR0010574434	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	OFI ASSET MANAGEMENT	OFI RS EURO EQUITY R	FR0013275112	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R-CO CONVICTION EURO C EUR	FR0010187898	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	SAINT OLIVÉ GESTION	BSO EUROPE	FR0007472659	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND EURO EQUITY A ACCUMULATION EUR	LU0106235293	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND EURO EQUITY B ACCUMULATION EUR	LU0106235376	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	STATE STREET GLOBAL ADVISORS FUNDS MANAGEMENT LIMITED	STATE STREET EMU INDEX EQUITY FUND P EUR ACC	LU1159238036	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	UBS LA MAISON DE GESTION	LMDG ACTIONS RENDEMENT EURO C	FR0010028704	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO MOYENNES CAP.	ERASMUS GESTION	ERASMUS MID CAP EURO R	FR0007061882	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO MOYENNES CAP.	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	GROUPAMA AVENIR EURO N	FR0010288308	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO MOYENNES CAP.	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	ODDO BHF AVENIR EURO CR-EUR	FR0000990095	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO MOYENNES CAP.	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R MIDCAP EURO C	FR0010126995	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	AMIRAL GESTION	SEXTANT PME	FR0010547869	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE	BNP PARIBAS SMALLCAP EUROLAND CLASSIC C	FR0010128587	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	ERASMUS GESTION	ERASMUS MICRO CAP EURO R	FR0013294964	-	-	-	-	Non	Oui
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	ERASMUS GESTION	ERASMUS SMALL CAP EURO R	FR0011640887	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	FINANCIÈRE ARBEVEL	PLUVALCA DISRUPTIVE OPPORTUNITIES A	FR0013076528	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	G FUND AVENIR SMALL CAP EURO NC	LU1611031870	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	HSBC EURO PME AC	FR0000442329	A	D	A	D	Oui	Oui

Catégorie Morningtar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR MSCI EMU SMALL CAP (DR) UCITS ETF DIST	LU1598689153	A	D	A	D	Oui	Non
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	OSTRUM ACTIONS SMALL & MID CAP EURO RC	FR0010666560	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R-CO FAMILIES AND ENTREPRENEURS C EUR	FR0007468798	A	D	A	D	Oui	Oui
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYNERGY SMALLER CIES A	FR0010376343	A	D	A	D	Oui	Oui
ALLOCATION EUR AGRESSIVE	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	HORIZON LONG TERME C	FR0007037437	D/A	D	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR AGRESSIVE	HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	HSBC MIX DYNAMIQUE A	FR0007006671	A	D	A	D	Oui	Oui
ALLOCATION EUR AGRESSIVE - INTERNATIONAL	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC PROFIL RÉACTIF 75 A EUR ACC	FR0010148999	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR AGRESSIVE - INTERNATIONAL	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR CROISSANCE DYNAMIQUE P	FR0010097642	A	D	A	D	Oui	Oui
ALLOCATION EUR AGRESSIVE - INTERNATIONAL	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL OPPORTUNITE TONIQUE	FR0000970253	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - OPTIMAL INCOME A CAPITALISATION EUR PF	LU0179866438	A	D	A	D	Oui	Oui
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	DNCA FINANCE	DNCA EVOLUTIF C	FR0007050190	A	D	A	D	Oui	Oui
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	DNCA FINANCE	DNCA EVOLUTIF PEA C	FR0010354837	A	D	A	D	Oui	Oui
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	DNCA INVEST VENASQUO CLASS B SHARES EUR	LU1526313249	D/A	D	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	DORVAL ASSET MANAGEMENT	DORVAL CONVICTIONS R	FR0010557967	A	D	A	D	Oui	Oui
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDR SICAV - EQUITY EUROPE SOLVE A EUR	FR0013219243	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Non
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	GINJER AM	GINJER ACTIFS 360 A	FR0011153014	A	D	A	D	Oui	Oui
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	LA FRANÇAISE ASSET MANAGEMENT	LA FRANÇAISE PATRIMOINE FLEXIBLE R	FR0000973968	A	D	A	D	Oui	Oui
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	LA FRANÇAISE INVESTMENT SOLUTIONS	LFIS VISION UCITS EQUITY DEFENDER R	LU1214486299	A	D	A	D	Oui	Oui
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	MONTSEGURO FINANCE	MONTSEGURO PATRIMOINE C	FR0010121137	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	ODDO BHF PROACTIF EUROPE CR-EUR	FR0010109165	A	D	A	D	Oui	Oui
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R CLUB F	FR0010537423	A	D	A	D	Oui	Oui
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	ROUVIER ASSOCIÉS	ROUVIER EVOLUTION C	LU1100077103	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	ROUVIER ASSOCIÉS	ROUVIER VALEURS C	LU1100076550	A	D	A	D	Oui	Oui
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE PARTNERS P	FR0010738120	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	TALENCE GESTION	TALENCE OPTIMAL AC	FR0010909754	A	D	A	D	Oui	Oui
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	WISEAM	APPRÉCIO E (EUR)	FR0010291187	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS	ABN AMRO TOTAL RETURN GLOBAL EQUITIES C	FR0010362863	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	AMIRAL GESTION	SEXTANT GRAND LARGE A	FR0010286013	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Non
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI PATRIMOINE C	FR0011199371	A	D	A	D	Oui	Oui
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE A EUR ACC	FR0010147603	A	D	A	D	Oui	Oui
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC PROFIL RÉACTIF 100 A EUR ACC	FR0010149211	A	D	A	D	Oui	Oui
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	CYBÈLE ASSET MANAGEMENT	BELLATRIX C	FR0000937435	A	D	A	D	Oui	Oui
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	ECOFI INVESTISSEMENTS	ECOFI PATRIMOINE P	FR0011316710	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL MULTI PATRIMOINE P	FR0011070358	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	INVESCO MANAGEMENT S.A.	INVESCO FUNDS - INVESCO GLOBAL CONSERVATIVE FUND E ACCUMULATION EUR	LU0166422070	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	INVESCO MANAGEMENT S.A.	INVESCO FUNDS SICAV - INVESCO BALANCED-RISK ALLOCATION FUND E ACCUMULATION EUR	LU0432616901	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER ALLOCATION MODÉRÉE A	FR0000444002	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) INVESTMENT FUNDS 1 - M&G (LUX) DYNAMIC ALLOCATION FUND A EUR ACC	LU1582988058	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	MONTSEGURO FINANCE	MONTSEGURO EVOLUTION R	FR0013324704	A	D	A	D	Oui	Oui
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-MULTI ASSET GLOBAL OPPORTUNITIES P EUR	LU0941349192	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R-CO VALOR C EUR	FR0011253624	A	D	A	D	Oui	Oui

Catégorie Morningtar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible au mandat d'arbitrage
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT	TIKEHAU INCOME CROSS ASSETS P	FR0011530948	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	VARENNE CAPITAL PARTNERS	VARENNE GLOBAL A-EUR	FR0011631035	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	VARENNE CAPITAL PARTNERS	VARENNE VALEUR A-EUR	FR0007080155	A	D	A	D	Oui	Oui
ALLOCATION EUR MODÉRÉE	DEGROOF PETERCAM ASSET SERVICES S.A.	ULYSSES - TACTICAL FUND A	LU0216000082	A	D	A	D	Oui	Oui
ALLOCATION EUR MODÉRÉE	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL OPPORTUNITE EQUILIBRE	FR0010292920	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR MODÉRÉE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EURO BALANCED FUND A-DIST-EUR	LU0052588471	A	D	A	D	Oui	Oui
ALLOCATION EUR MODÉRÉE	FINANCIÈRE ARBEVEL	PLUVALCA EVOLUTION EUROPE A	FR0010799296	A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR MODÉRÉE	HAAS GESTION	HAAS EPARGNE RÉACTIF C	FR0011845650	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR MODÉRÉE	HMG FINANCE	HMG RENDEMENT D	FR0007495049	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR MODÉRÉE	MANDARINE GESTION	MANDARINE REFLEX R	FR0010753608	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR MODÉRÉE	PALATINE ASSET MANAGEMENT	PALATINE EQUILIBRE	FR0000978421	A	D	A	D	Oui	Oui
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS L1 MULTI-ASSET INCOME CLASSIC EUR CAP	LU1056594234	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC PATRIMOINE A EUR ACC	FR0010135103	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC PROFIL RÉACTIF 50 A EUR ACC	FR0010149203	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR CROISSANCE RÉACTIVE P	FR0010097683	A	D	A	D	Oui	Oui
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR STRATÉDIS C	FR0000296436	A	D	A	D	Oui	Oui
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - FIDELITY PATRIMOINE A-ACC-EUR	LU0080749848	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	HSBC MIX EQUILIBRE A	FR0007003868	A	D	A	D	Oui	Oui
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN INVESTMENT FUNDS - GLOBAL BALANCED FUND A (ACC) - EUR	LU0070212591	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN INVESTMENT FUNDS - GLOBAL INCOME FUND D (ACC) - EUR	LU0740858492	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	KEREN FINANCE	KEREN FLEXIMMO C	FR0012352524	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	NORDEA INVESTMENT FUNDS SA	NORDEA 1 - STABLE RETURN FUND BP EUR	LU0227384020	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R-CO OPAL EQUILIBRE	FR0000981458	A	D	A	D	Oui	Oui
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE R	FR0007078589	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR PRUDENTE	DNCA FINANCE	EUROSE C	FR0007051040	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR PRUDENTE	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	DNCA INVEST EUROSE CLASS B SHARES EUR	LU0512121004	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR PRUDENTE	ECOFI INVESTISSEMENTS	AGIR AVEC LA FONDATION ABBÉ PIERRE	FR0010626184	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR PRUDENTE	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDMOND DE ROTHSCHILD PATRIMOINE A	FR0010041822	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR PRUDENTE	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - INCOME EUROPE A EUR	LU0992632538	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR PRUDENTE	GENERALI INVESTMENTS PARTNERS S.P.A. SOCIETÀ DI GESTIONE DEL RISPARMIO	GF FIDÉLITÉ P	FR0010113894	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR PRUDENTE	HAAS GESTION	HAAS EPARGNE PATRIMOINE C	FR0010487512	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR PRUDENTE	INVESCO MANAGEMENT S.A.	INVESCO FUNDS - INVESCO PAN EUROPEAN HIGH INCOME FUND E ACCUMULATION EUR	LU0243957742	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR PRUDENTE	KEREN FINANCE	KEREN PATRIMOINE C	FR0000980427	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR PRUDENTE	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER ARTY A	FR0010611293	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR PRUDENTE	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER PATRIMOINE A	FR0010434019	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR PRUDENTE	ROUVIER ASSOCIÉS	ROUVIER PATRIMOINE C	LU1100077442	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR PRUDENTE	SUNNY ASSET MANAGEMENT	SUNNY EURO STRATÉGIC R	FR0010996629	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR PRUDENTE	TRUSTEAM FINANCE	TRUSTEAM OPTIMUM A	FR0007072160	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Non
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.	CARMIGNAC PORTFOLIO CAPITAL PLUS A EUR ACC	LU0336084032	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR CROISSANCE DÉFENSIVE P	FR0010097667	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	ETHNEA INDEPENDENT INVESTORS S.A.	ETHNA-AKTIV R-T	LU0564184074	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	ETHNEA INDEPENDENT INVESTORS S.A.	ETHNA-AKTIV T	LU0431139764	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui

Catégorie Morningtar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible au mandat d'arbitrage
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) INVESTMENT FUNDS 1 - M&G (LUX) CONSERVATIVE ALLOCATION FUND A EUR ACC	LU1582982283	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R-CO OPAL MODÉRÉ	FR0007028907	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	SWISS LIFE ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	SWISS LIFE FUNDS (F) DEFENSIVE P	FR0010308825	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Non
ALLOCATION GBP PRUDENTE	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) INVESTMENT FUNDS 1 - M&G (LUX) OPTIMAL INCOME FUND A EUR ACC	LU1670724373	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION MARCHÉS EMERGENTS	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.	CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGING PATRIMOINE A EUR ACC	LU0592698954	A	D	A	D	Oui	Oui
ALLOCATION MARCHÉS EMERGENTS	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - TOTAL EMERGING MARKETS INCOME FUND D (ACC) - EUR	LU0972618812	A	D	A	D	Oui	Oui
ALLOCATION USD AGRESSIVE	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	FIRST EAGLE AMUNDI INTERNATIONAL FUND CLASS AU-C SHARES	LU0068578508	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION USD MODÉRÉE	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	FIRST EAGLE AMUNDI INCOME BUILDER FUND CLASS AHE-QD SHARES	LU1095740319	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION USD MODÉRÉE	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - GLOBAL ALLOCATION FUND A2 EUR HEDGED	LU0212925753	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION USD MODÉRÉE	JANUS HENDERSON INVESTORS	JANUS HENDERSON CAPITAL FUNDS PLC - BALANCED FUND - CLASS A\$ACC	IE0004445015	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALLOCATION USD PRUDENTE	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND GLOBAL MULTI-ASSET INCOME A ACCUMULATION EUR HEDGED	LU0757360457	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALT - GLOBAL MACRO	CM-CIC ASSET MANAGEMENT	UNION DYNAMIQUE COURT TERME A	FR0010522615	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALT - GLOBAL MACRO	H2O AM LLP	H2O ADAGIO EUR-SR C	FR0013393188	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALT - GLOBAL MACRO	H2O AM LLP	H2O MODERATO EUR-SR C	FR0013393295	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALT - GLOBAL MACRO	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN INVESTMENT FUNDS - GLOBAL MACRO OPPORTUNITIES FUND A (ACC) - EUR	LU0095938881	A	D	A	D	Oui	Non
ALT - GLOBAL MACRO	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN INVESTMENT FUNDS - GLOBAL MACRO OPPORTUNITIES FUND D (ACC) - EUR	LU0115098948	A	D	A	D	Oui	Oui
ALT - GLOBAL MACRO	LA FRANÇAISE ASSET MANAGEMENT	LA FRANÇAISE ALLOCATION R	FR0010225052	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALT - GLOBAL MACRO	NORDEA INVESTMENT FUNDS SA	NORDEA 1 - ALPHA 10 MA FUND BP EUR	LU0445386369	A	D	A	D	Oui	Oui
ALT - GLOBAL MACRO	PALATINE ASSET MANAGEMENT	PALATINE ABSOLUMENT A	FR0007070982	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALT - LONG/SHORT ACTIONS - EUROPE	BDL CAPITAL MANAGEMENT	BDL REMPART EUROPE C	FR0010174144	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALT - LONG/SHORT ACTIONS - EUROPE	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC LONG-SHORT EUROPEAN EQUITIES A EUR ACC	FR0010149179	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALT - LONG/SHORT ACTIONS - EUROPE	MONETA ASSET MANAGEMENT	MONETA LONG SHORT A	FR0010400762	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALT - LONG/SHORT ACTIONS - EUROPE	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES R	FR0010363366	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALT - LONG/SHORT OBLIGATIONS	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	DNCA INVEST ALPHA BONDS B EUR	LU1694789535	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALT - MARKET NEUTRAL - ACTIONS	EXANE ASSET MANAGEMENT	EXANE LONG SHORT EQUITY FUND - EXANE GULLIVER FUND P	FR0010490383	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALT - MARKET NEUTRAL - ACTIONS	EXANE ASSET MANAGEMENT	EXANE PLÉIADÉ FUND P	FR0010320077	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALT - MARKET NEUTRAL - ACTIONS	H2O AM LLP	H2O FIDELIO FUND CLASS R-C EUR HEDGED	IE00BYNJF397	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALT - MARKET NEUTRAL - ACTIONS	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE L/S MARKET NEUTRAL R	FR0010231175	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALT - MULTISTRATÉGIES	H2O AM LLP	H2O BARRY ACTIVE VALUE FUND CLASS R EUR	IE00BYVMH83	D/A	D	A	D/A	Oui	Oui
ALT - MULTISTRATÉGIES	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER PRIME A	FR0013184041	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALT - MULTISTRATÉGIES	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) INVESTMENT FUNDS 1 - M&G (LUX) GLOBAL TARGET RETURN FUND CLASS A (ACCUMULATING) EUR	LU1531594833	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
ALT - SYSTEMATIC FUTURES	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER QME A	FR0012815876	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
AUTRES	BNP PARIBAS ARBITRAGE	CERTIFICAT 100% METAUX PRECIEUX	NL0006191470	A	D	A	D	Oui	Non
AUTRES	BNP PARIBAS ARBITRAGE	CERTIFICAT 100% OR	NL0006454928	A	D	A	D	Oui	Non
AUTRES	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	ELAN FRANCE BEAR	FR0000400434	A	D	A	D	Oui	Oui
CONVERTIBLES EUROPE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE	BNP PARIBAS CONVERTIBLES EUROPE CLASSIC	FR0010028761	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
CONVERTIBLES EUROPE	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE	CAMGESTION CONVERTIBLES EUROPE CLASSIC	FR0000285629	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
CONVERTIBLES EUROPE	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	DNCA INVEST CONVERTIBLES CLASS A SHARES EUR	LU0401809073	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
CONVERTIBLES EUROPE	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - EUROPE CONVERTIBLES A EUR	LU1103207525	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
CONVERTIBLES EUROPE	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER CONVEXITÉ EUROPE A	FR0010377143	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui

Catégorie Morningtar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible au mandat d'arbitrage
CONVERTIBLES EUROPE	MÉTROPOLE GESTION	METROPOLE CONVERTIBLES A	FR0007083332	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
CONVERTIBLES EUROPE	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	ODDO BHF EUROPEAN CONVERTIBLES CR-EUR	FR0010297564	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
CONVERTIBLES EUROPE	OFI ASSET MANAGEMENT	OFI RS EURO CONVERTIBLE BOND DÉFENSIVE IC	FR0010014480	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
CONVERTIBLES EUROPE	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R CONVICTION CONVERTIBLES EUROPE	FR0007009139	A	D	A	D	Oui	Oui
CONVERTIBLES EUROPE	SCHELCHER PRINCE GESTION	SCHELCHER PRINCE CONVERTIBLES P	FR0010771055	A	D	A	D	Oui	Oui
CONVERTIBLES INTERNATIONAL	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL IC EUR	FR0000098683	A	D	A	D	Oui	Oui
CONVERTIBLES INTERNATIONAL	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) INVESTMENT FUNDS 1 - M&G (LUX) GLOBAL CONVERTIBLES FUND A EUR ACC	LU1670708335	A	D	A	D	Oui	Oui
CONVERTIBLES INTERNATIONAL	SCHELCHER PRINCE GESTION	SCHELCHER PRINCE CONVERTIBLES GLOBAL WORLD P	FR0011167402	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
FONDS GARANTIS	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	BNP PARIBAS L1 SEASONS CLASSIC EUR CAP	LU1655321476	A	D	A	D	Oui	Oui
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	AEW CILOGER	SCPI ATOUT PIERRE DIVERSIFICAT	QS0002005625	-	-	-	-	Non	Non
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	AEW CILOGER	SCPI LAFFITTE PIERRE	QS0002005338	-	-	-	-	Non	Non
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	AEW CILOGER	SCPI PIERRE PLUS	QS0002005633	-	-	-	-	Non	Non
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	AMUNDI IMMOBILIER	OPCI OPCIMMO P	FR0011066802	-	-	-	-	Non	Non
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	AMUNDI IMMOBILIER	SCPI RIVOLI AVENIR PATRIMOINE	QS0002005346	-	-	-	-	Non	Non
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	LA FRANCAISE AM	LFP MULTIMMO (PART PHILOSOPHALE)	OP1210807758	-	-	-	-	Non	Non
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PERIAL ASSET MANAGEMENT	SCPI PFO2	QS0002006359	-	-	-	-	Non	Non
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PRIMONIAL REIM	OPCI PREIMIUM B	FR0013228715	-	-	-	-	Non	Non
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PRIMONIAL REIM	SCI PRIMONIAL CAPIMMO	QS0002005277	-	-	-	-	Non	Non
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PRIMONIAL REIM	SCPI PATRIMMO COMMERCE	QS0002005299	-	-	-	-	Non	Non
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PRIMONIAL REIM	SCPI PATRIMMO CROISSANCE	QS0002005708	-	-	-	-	Non	Non
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PRIMONIAL REIM	SCPI PRIMOFAMILY	QS0002006342	-	-	-	-	Non	Non
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PRIMONIAL REIM	SCPI PRIMOPIERRE	QS0002005285	-	-	-	-	Non	Non
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	PRIMONIAL REIM	SCPI PRIMOVIE	QS0002005324	-	-	-	-	Non	Non
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	SOFIDY	SCPI EFIMMO	QS0002006003	-	-	-	-	Non	Non
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	SOFIDY	SCPI IMMORENTE	QS0002006011	-	-	-	-	Non	Non
IMMOBILIER - DIRECT EUROPE	SOFIDY	SOFIDY PIERRE EUROPE A	FR0013260262	-	-	-	-	Non	Oui
IMMOBILIER - DIRECT EUROPE	SWISS LIFE REIM (FRANCE)	OPCI SWISSLIFE DYNAPIERRE P	FR0013219722	-	-	-	-	Non	Oui
IMMOBILIER - INDIRECT EUROPE	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ IMMO C	FR0000011959	A	D	A	D	Oui	Oui
IMMOBILIER - INDIRECT EUROPE	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI ACTIONS FONCIER PD	FR0000972655	A	D	A	D	Oui	Oui
IMMOBILIER - INDIRECT EUROPE	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - FRAMLINGTON EUROPE REAL ESTATE SECURITIES A CAPITALISATION EUR	LU0216734045	A	D	A	D	Oui	Oui
IMMOBILIER - INDIRECT EUROPE	DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT S.A.	DPAM INVEST B - REAL ESTATE EUROPE B CAP	BE0058187841	A	D	A	D	Oui	Oui
IMMOBILIER - INDIRECT EUROPE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR FTSE EPRA/NAREIT DEVELOPED EUROPE UCITS ETF DIST	LU1812091194	A	D	A	D	Oui	Non
IMMOBILIER - INDIRECT INTERNATIONAL	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - FRAMLINGTON GLOBAL REAL ESTATE SECURITIES A CAPITALISATION EUR	LU0266012235	A	D	A	D	Oui	Non
IMMOBILIER - INDIRECT INTERNATIONAL	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - FRAMLINGTON GLOBAL REAL ESTATE SECURITIES E CAPITALISATION EUR	LU0266012409	A	D	A	D	Oui	Oui
IMMOBILIER - INDIRECT INTERNATIONAL	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR FTSE EPRA/NAREIT GLOBAL DEVELOPED UCITS ETF D EUR INC	LU1832418773	A	D	A	D	Oui	Non
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ FONCIER C/D	FR0000945503	A	D	A	D	Oui	Oui
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ SECTEUR EURO IMMOBILIER C/D	FR0000449340	A	D	A	D	Oui	Oui
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	AXA AEDIFICANDI AC	FR0000172041	A	D	A	D	Oui	Oui
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	GESTION 21	IMMOBILIER 21 AC	FR0010541821	A	D	A	D	Oui	Oui
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD ACTIFS RÉELS C	FR0010119917	A	D	A	D	Oui	Oui
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	MARTIN MAUREL PIERRE CAPITALISATION C	FR0007457890	A	D	A	D	Oui	Oui
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	SOFIDY	SOFIDY SELECTION 1 P	FR0011694256	A	D	A	D	Oui	Oui
MATIÈRES PREMIÈRES - DIVERS	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	PARVEST COMMODITIES CLASSIC H EUR-CAPITALISATION	LU0823449425	A	D	A	D	Oui	Oui
MATIÈRES PREMIÈRES - DIVERS	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR COMMODITIES THOMSON REUTERS/CORECOMMODITY CRB EX-ENERGY TR UCITS ETF - ACC-EUR	LU1829218582	A	D	A	D	Oui	Non
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI FUNDS - EURO AGGREGATE BOND A EUR (C)	LU0616241476	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE	BNP PARIBAS OBLI LONG TERME CLASSIC C	FR0010098210	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui

Catégorie Morningtar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible au mandat d'arbitrage
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE	BNP PARIBAS OBLIPAR CLASSIC C	FR0011829225	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL OBLIGATIONS INTERNATIONALES ISR P	FR0007394846	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EURO BOND FUND A-DIST-EUR	LU0048579097	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT	LBPAM OBLI EUROPE C	FR0000423378	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	LA FRANÇAISE ASSET MANAGEMENT	LA FRANÇAISE OBLIGATIONS LT I	FR0000425241	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	MIROVA EURO GREEN AND SUSTAINABLE BOND FUND R/A (EUR)	LU0914734701	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	MIROVA OBLI EURO RC	FR0010028985	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	SHELCHER PRINCE GESTION	SHELCHER PRINCE OPPORTUNITÉS EUROPÉENNES P	FR0011034818	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES COURT TERME	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC SÉCURITÉ A EUR ACC	FR0010149120	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI GOVT BOND HIGHEST RATED EUROMTS INVESTMENT GRADE UCITS ETF-C	LU1681046691	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Non
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI GOVT BOND LOWEST RATED EUROMTS INVESTMENT GRADE UCITS ETF-C	LU1681046774	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Non
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR 7-10 EURO SR P	FR0010376020	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR EUROGOV+ MT P	FR0007479944	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT	HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	HSBC EURO GVT BOND FUND HC	FR0000971293	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR EUROMTS 15+Y INVESTMENT GRADE (DR) UCITS ETF	LU1287023268	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Non
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR EUROMTS 5-7Y INVESTMENT GRADE (DR) UCITS ETF - C-EUR	LU1287023003	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Non
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR EUROMTS 7-10Y INVESTMENT GRADE (DR) UCITS ETF - C-EUR	LU1287023185	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Non
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	MULTI-UNITS LUXEMBOURG - LYXOR EUROMTS 3-5Y INVESTMENT GRADE (DR) UCITS ETF - ACC	LU1650488494	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Non
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	OSTRUM SOUVERAINS EURO RC	FR0000003196	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT COURT TERME	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	MULTI-UNITS LUXEMBOURG - LYXOR EUROMTS 1-3Y INVESTMENT GRADE (DR) UCITS ETF - ACC	LU1650487413	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Non
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - EURO CREDIT PLUS A CAPITALISATION EUR	LU0164100710	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT	LBPAM OBLI CRÉDIT E	FR0000982217	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER CREDIT EUROPE A	FR0010491803	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR EURO CORPORATE BOND EX FINANCIALS UCITS ETF P ACC	LU1829218822	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Non
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR EURO CORPORATE BOND UCITS ETF - ACC	LU1829219127	D/A	D	A	D/A	Oui	Non
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	MIROVA EURO GREEN AND SUSTAINABLE CORPORATE BOND FUND R/A (EUR)	LU0552643842	D/A	D	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R EURO CREDIT F	FR0010807107	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE SÉLECTION CRÉDIT R	FR0011288513	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS COURT TERME	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R-CO CRÉDIT HORIZON 1-3 C EUR	FR0010692335	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS COURT TERME	TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT	TIKEHAU TAUX VARIABLES P	FR0010819821	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	CANDRIAM LUXEMBOURG S.C.A.	CANDRIAM BONDS TOTAL RETURN CLASS C EUR CAP	LU0252128276	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - BOND ALLOCATION A EUR ACC	LU1161527038	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	H2O AM LLP	H2O MULTIBONDS SREUR C	FR0013393329	A	D	A	D	Oui	Oui
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	KEREN FINANCE	KEREN CORPORATE C	FR0010697532	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	LA FRANÇAISE ASSET MANAGEMENT	LA FRANÇAISE MULTISTRATÉGIES OBLIGATAIRES R	FR0010657601	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui

Catégorie Morningtar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible au mandat d'arbitrage
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	ABERDEEN STANDARD INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.	ABERDEEN STANDARD SICAV I - SELECT EURO HIGH YIELD BOND FUND A ACC EUR	LU0119176310	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ EURO HIGH YIELD RC	FR0010032326	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI FUNDS - EURO HIGH YIELD BOND A EUR (C)	LU0119110723	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI FUNDS - OPTIMAL YIELD A EUR (C)	LU1883336569	D/A	D	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	DEGROOF PETERCAM ASSET SERVICES S.A.	DPAM L - BONDS HIGHER YIELD B	LU0138645519	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EUROPEAN HIGH YIELD FUND A-ACC-EUR	LU0251130802	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EUROPEAN HIGH YIELD FUND A-DIST-EUR	LU0110060430	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A.	HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS - EURO HIGH YIELD BOND AC	LU0165128348	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR BOFAML € HIGH YIELD EX-FINANCIAL BOND UCITS ETF DIST	LU1812090543	A	D	A	D	Oui	Non
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	SCHELCHER PRINCE GESTION	SCHELCHER PRINCE HAUT RENDEMENT P	FR0010560037	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS EUR INDEXÉES SUR L'INFLATION	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	PARVEST BOND EURO INFLATION-LINKED CLASSIC-CAPITALISATION	LU0190304583	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS EUR INDEXÉES SUR L'INFLATION	HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	HSBC OBLIG INFLATION EURO IC	FR0010615393	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS EUR LONG TERME	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR INDEX FUND - LYXOR ULTRA LONG DURATION EURO GOVT FTSE MTS 25+Y (DR) UCITS ETF ACC	LU1686832194	A	D	A	D	Oui	Non
OBLIGATIONS EUR TRÈS COURT TERME	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	R-CO CREDIT HORIZON 12M C EUR	FR0010697482	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS INTERNATIONAL	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG S.A.	CARMIGNAC PORTFOLIO UNCONSTRAINED GLOBAL BOND A EUR ACC	LU0336083497	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS INTERNATIONAL	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	TEMPLETON GLOBAL BOND FUND A(ACC)EUR	LU0152980495	A	D	A	D	Oui	Oui
OBLIGATIONS INTERNATIONAL	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	TEMPLETON GLOBAL BOND FUND A(ACC)EUR-H1	LU0294219869	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS INTERNATIONAL	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	TEMPLETON GLOBAL TOTAL RETURN FUND A(ACC)EUR	LU0260870661	A	D	A	D	Oui	Oui
OBLIGATIONS INTERNATIONAL	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.À R.L.	TEMPLETON GLOBAL TOTAL RETURN FUND N(ACC)EUR-H1	LU0294221253	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS INTERNATIONAL	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) INVESTMENT FUNDS 1 - M&G (LUX) GLOBAL MACRO BOND FUND A EUR ACC	LU1670719613	D/A	D	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS INTERNATIONAL COUVERTES EN EUR	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI OBLIG MONDE P	FR0000286338	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS INTERNATIONAL COUVERTES EN EUR	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE	BNP PARIBAS OBLI MONDE CLASSIC	FR0010133892	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS INTERNATIONAL COUVERTES EN EUR	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	MIROVA GLOBAL GREEN BOND FUND R/A (EUR)	LU1472740767	D/A	D	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS INTERNATIONAL DOMINANTE EUR	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI MULTIMANAGERS OBLIG P	FR0000983637	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS INTERNATIONAL HAUT RENDEMENT	M&G LUXEMBOURG S.A.	M&G (LUX) INVESTMENT FUNDS 1 - M&G (LUX) GLOBAL FLOATING RATE HIGH YIELD FUND A H EUR ACC	LU1670722161	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Non
OBLIGATIONS INTERNATIONAL HAUT RENDEMENT COUVERTES EN EUR	CANDRIAM FRANCE	CANDRIAM PATRIMOINE OBLI-INTER C	FR0011445436	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Non
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES	AMIRAL GESTION	SEXTANT BOND PICKING A	FR0013202132	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	AMUNDI OBLIG INTERNATIONALES EUR-P-C	FR0010156604	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES COUVERTES EN USD	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI FUNDS - GLOBAL AGGREGATE BOND A EUR HGD (C)	LU0906524193	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS INTERNATIONALES INDEXÉES SUR L'INFLATION COUVERTES EN EUR	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - GLOBAL INFLATION BONDS E CAPITALISATION EUR	LU0266010296	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EMERGING MARKET DEBT FUND A-ACC-EUR	LU0238205289	A	D	A	D	Oui	Oui
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS	H2O AM LLP	H2O MULTI EMERGING DEBT FUND CLASS R EUR	IE00BD4LCP84	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - EMERGING MARKETS DEBT FUND D (ACC) - EUR (HEDGED)	LU0117898204	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui

Catégorie Morningtar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Eligible au mandat d'arbitrage
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-GLOBAL EMERGING DEBT HP EUR	LU0170994346	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND EMERGING MARKETS DEBT ABSOLUTE RETURN B ACC EUR HEDGED	LU0177222121	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS DEVISE LOCALE	BNY MELLON FUND MANAGEMENT (LUX) S.A.	BNY MELLON GLOBAL FUNDS PLC - BNY MELLON EMERGING MARKETS DEBT LOCAL CURRENCY FUND EUR H ACC HEDGED	IE00B2Q4XP59	A	D	A	D	Oui	Oui
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS DEVISE LOCALE	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-EMERGING LOCAL CURRENCY DEBT PEUR	LU0280437673	A	D	A	D	Oui	Oui
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS DOMINANTE EUR	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI FUNDS - EMERGING MARKETS BLENDED BOND A EUR (C)	LU1161086159	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS DOMINANTE EUR	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI FUNDS - EMERGING MARKETS HARD CURRENCY BOND A EUR (C)	LU0907913460	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS DOMINANTE EUR	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - EMERGING BONDS A EUR H	LU1160351208	A	D	A	D	Oui	Oui
OBLIGATIONS USD EMPRUNTS D'ETAT	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR IBOX \$ TREASURIES 10Y+ (DR) UCITS ETF - DIST	LU1407890620	A	D	A	D	Oui	Non
OBLIGATIONS USD FLEXIBLES	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS S.A.	NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (DUBLIN) I - LOOMIS SAYLES MULTISECTOR INCOME FUND R/A(EUR)	IE00B23XD337	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Oui
OBLIGATIONS USD HAUT RENDEMENT	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR BOFAML \$ HIGH YIELD BOND UCITS ETF - D-USD	LU1435356149	D/A	D/A	A	D/A	Oui	Non
TRADING - LEVERAGED/INVERSE ACTIONS	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR CAC 40 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF ACC	FR0010411884	A	D	A	D	Oui	Non
TRADING - LEVERAGED/INVERSE ACTIONS	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF ACC	FR0010592014	A	D	A	D	Oui	Non
TRADING - LEVERAGED/INVERSE ACTIONS	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF ACC	FR0010468983	A	D	A	D	Oui	Non
TRADING - LEVERAGED/INVERSE ACTIONS	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR NASDAQ-100 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF ACC	FR0010342592	A	D	A	D	Oui	Non
TRADING - LEVERAGED/INVERSE OBLIGATIONS	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF ACC	FR0010869578	A	D	A	D	Oui	Non

LISTE DES SUPPORTS ELIGIBLES AU MANDAT D'ARBITRAGE UNIQUEMENT

1- FONDS EN EUROS A CAPITAL GARANTI

FONDS EN EUROS ACTIF GÉNÉRAL

Ce fonds en euros est adossé à l'Actif Général de Suravenir qui vise, au travers de son allocation d'actifs majoritairement obligataire, à privilégier la sécurité et la récurrence du rendement.

2 - UNITES DE COMPTE DE REFERENCE ELIGIBLES UNIQUEMENT AU MANDAT D'ARBITRAGE

(en complément des unités de compte éligibles à la fois à la gestion libre et au mandat d'arbitrage, présentées parmi les unités de compte de référence de la gestion libre)

Société de gestion	Nom du support	Code ISIN
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUX	PARVEST EQUITY BEST SELECTION WO	LU1270636993
ECOFI INVESTISSEMENTS	CONFIANCE SOLIDAIRE C	FR0010515601
ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT	ELAN GESTION ALTERNATIVE C	FR0010100495
YOMONI	YOMONI ALLOCATION	FR0013329786
YOMONI	YOMONI MONDE	FR0013329778



Suravenir, siège social : 232 rue Général Paulet -
BP 103 - 29802 Brest Cedex 9. www.suravenir.fr
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au
capital entièrement libéré de 470 000 000 €. Société mixte régie
par le Code des assurances. Siren 330 033 127 RCS Brest.
Suravenir est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle
Prudentiel et de Résolution (ACPR) (4 place de Budapest - CS 92459 -
75436 Paris Cedex 9).



LINXEA, siège social : 58 avenue Hoche -
CS 70200 - 75008 Paris.
SAS au capital de 106 200 €. Siren 478 958 762 RCS Paris.
LINXEA est immatriculé au registre de l'Orias sous le numéro 07031073
en tant que courtier d'assurance, courtier en opérations de banque
et en services de paiement et conseiller en investissements financiers.
Le registre est consultable sur le site www.orias.fr. LINXEA est soumis
au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
et de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). LINXEA est membre
de la CNCGP (référéncé sous le numéro CA3788),
qui est une association professionnelle agréée par l'AMF.
Vous pouvez adresser toute réclamation au
Service réclamations de LINXEA - 58 avenue Hoche -
CS 70200 - 75008 Paris.